RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

Aire Cantilienne
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SOMMAIRE

3 Edito
4 L'Aire Cantilienne
5 Instances
8 Compétences
9 Services administratifs
10 Finances
12 Développement durable
14 Piscine intercommunale Aqualis
15 Petite enfance
18 Développement économique
20 Terre de cheval - Soutien à l'activité équine
21 Tourisme
22 Transport et mobilité
26 Sécurité et prévention
28 Gens du voyage
29 Urbanisme
32 Communication
33 Animation territoriale

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne édite un document spécifique liée à la gestion du service de collecte des déchets et à la politique environnementale

Scannez ce QR Code pour le télécharger

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Échanges avec les partenaires et entreprises locales lors des premières Rencontres Professionnelles du Sud de l'Oise.

ÉDITO

Après année post crise sanitaire compliquée, vous pourrez constater à la lecture de ce document relatant l'activité de la Communauté de Communes que le dynamisme est au rendez-vous.

Pour le soutien aux entreprises, la Communauté de Communes a été moteur dans l'organisation d'évènements et de rendez-vous, favorisant la mise en relation, le réseautage et donc le business local. le service développement économique met également en lien nos partenaires avec les entreprises du territoire pour les soutenir dans leur développement mais également dans le cadre de leur recrutement en organisant chaque année un forum de l'emploi.

En matière de tourisme, secteur économique important de notre territoire les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils permettent de confirmer que notre décision de fusionner les offices de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne était nécessaire. La valorisation d'une destination commune permet aux visiteurs de rester plus longtemps sur notre territoire pour leur faire découvrir toutes nos richesses.

Du point de vue de nos services, nous pouvons nous féliciter du bon fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant que cela soit le Relais Petite Enfance, ou les deux crèches situées à Plailly et à la Gare de Chantilly-Gouvieux.

Le Plan Climat Air Energie Territorial s'anime également. Concernant l'axe mobilité, nous avons à cœur de développer et promouvoir les modes de circulation douce ou les transports en commun.

En 2022, un nouveau service gratuit de transport à la demande a été créé au départ des communes de Plailly, La Chapelle-en-Serval et Mortefontaine. Son développement en 2023 est en cours pour les communes d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard et Vineuil-Saint-Firmin.
En matière de mobilité, l'année 2022 est marquée par la mise en œuvre de la première phase du Schéma Directeur Cyclable approuvé en 2021. Les études opérationnelles et la finalisation du plan de financement de la liaison douce entre Lamorlaye et Chantilly vont permettent de concrétiser ce projet en 2023 en partenariat avec la ville de Chantilly. Deux autres projets de liaisons douces structurantes pour le « secteur Sud » de l'Aire Cantilienne (La Chapelle-en-Serval/Survilliers et La Chapelle-en-Serval/Plailly) on fait l'objet d'études au stade « avant-projet ». Une base de travail qui servira début 2023 à ouvrir les discussions avec les financeurs comme l'Etat et le Conseil Départemental de l'Oise en vue de voir leur réalisation.

Vous retrouverez le reste des informations concernant l'activité des services et nos actions menées pendant l'année 2022 dans ce rapport d'activités dont je vous souhaite une bonne lecture.

François DESHAYES
Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
Maire de Coye-la-Forêt

L'AIRE CANTILIENNE

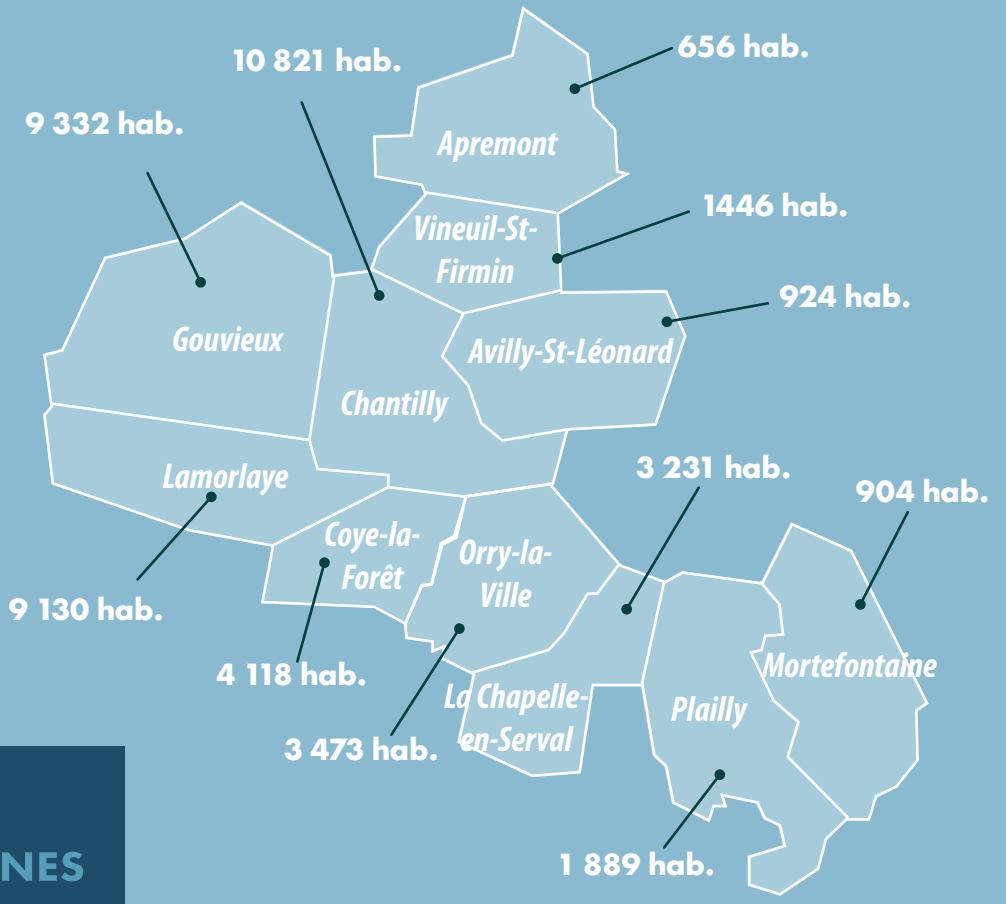

11 COMMUNES
45 924 HABITANTS

Source : Insee, Recensement de la population 2020

INSTANCES

L'exécutif de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

L'exécutif se compose du Président et des Vice-présidents.
A noter : en 2023, suite à la démission d'un Vice-président l'ordre des vice-présidents et le délégations ont été modifiées

François DESHAYES
Président

Nicolas MOULA
1er Vice-président
Finances et Dévt. économique

Florence WOERTH
2ème Vice-présidente
Transports et Tourisme

Corry NEAU
3ème Vice-présidente
Environnement
et Transition écologique

Daniel DRAY
4ème Vice-président
Aménagement du territoire et service à la personne

Nathanaël ROSENFELD
5ème Vice-président
Communication
et Administration numérique

Manoëlle MARTIN
6ème Vice-présidente
Travaux et Infrastructures

Roger POTIN-VESPSERAS
7ème Vice-président
Mutualisation

INSTANCES

Le conseil communautaire

41 élus communautaires au service du territoire de l'Aire Cantilienne*

Chantilly

Isabelle WOJTOWIEZ

François KERN

Caroline GODART

Frédéric SERVELLE

Florence WOERTH

Tony CLOUT

Françoise COCUELLE

Xavier BOULLET

Gouvieux

Patrice MARCHAND

Christine COCHINARD

Thomas IRAÇABAL

Sylvie MASSOT

J-Claude LAFFITTE

Jeanou MOREAU

José HENRIQUES

Manoëlle MARTIN

Lamorlaye

Nicolas MOULA

Christine KLOECKNER

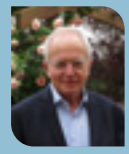
Jean-Michel BARBIER

Valérie CARON

Alexandre GOUJARD

Florence WILLI

Laurent AGOSTINI

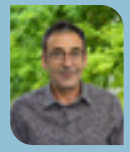
Pierre-Yves BENGHOUZI

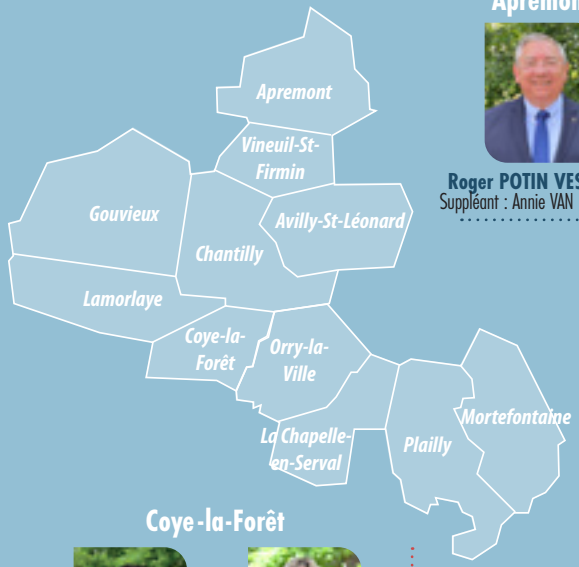

Coye-la-Forêt

François DESHAYES

Sophie DESCAMPS

Serge LECLERCQ

Nathalie LAMBRET

Apremont

Roger POTIN VESPERAS
Suppléant : Annie VAN HOLLEBEKE

Avilly-St-Léonard

Anne LEFEBVRE
Suppléant : Michel CLAPAREDE

Vineuil-St-Firmin

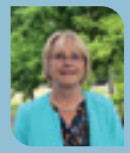
Corry NEAU

J-Marc VINCENTI

Mortefontaine

Jacques FABRE
Suppléant : Michel GUÉTIENNE

Plailly

Michel MANGOT

Sophie LOURME

La Chapelle-en-Serval

Daniel DRAY

Marion LE MAUX

Jean EPALLE

Orry-la-Ville

Nathanaël ROSENFELD

Leslie PICARD

Fabrice BOULAND

* : Élu(e)s en fonction au 31 mars 2023

INSTANCES

Les commissions et groupes de travail
Les représentations dans les organismes extérieurs.

Les commissions de la CCAC sont composées de deux élus de chaque commune, elles sont chargées d'étudier toutes les questions relevant de leur domaine, avant d'être soumises au bureau communautaire et au conseil communautaire.

Nouveauté du mandat, les élus non-communautaires siègent aussi au sein des commissions intercommunales.

Liste des commissions intercommunales (sous la résponsabilité des présidents) :

▶ Commission Mobilités
Florence WOERTH

▶ Commission Finances & Développement Économique
Nicolas MOULA

▶ Commission Environnement et Transition Écologique
Corry NEAU

▶Commission Aménagement du Territoire et Services aux Usagers
Daniel DRAY

▶ Commission Tourisme et Attractivité Territoriale
Florence WOERTH

▶ Commission Communication et Administration Numérique
Nathanaël ROSENFELD

▶ Commission Travaux et Infrastructures
Manoëlle MARTIN

▶ Commission Mutualisation
Roger POTIN VESPERAS

▶ Commission d'Appels d'Offres
François KERN

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne adhère à des organismes extérieurs. Des élus sont désignés pour siéger au sein des conseils d'administration et comités syndicaux de ces organismes :

- Les conseils d'administration des collèges de Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, La Chapelle-en-Serval
- SMDO, syndicat départemental de traitement des déchets
- Le conseil d'administration de l'Association Chantillly-Senlis Tourisme
- Le Groupement d'Intérêt Public «Initiative pour un développement durable de Chantilly» pour la gestion et la commercialisation des espaces de l'hippodrome de Chantilly
- Initiative Oise Sud, notre partenaire pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises
- Mission Locale pour l'emploi des Jeunes
- Société d'aménagement de l'Oise (SAO)
- Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)
- Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnnels
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Oise
- Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)
- ATMO Hauts de France (Observatoire de l'Air)
- Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)
- Commission départemental d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale – LEADER - PNR
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Nonette
- Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la vieille Thève et de la nouvelle Thève, du Rû Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE)
- Syndicat Intercommunal du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette - SISN
- Centre Médico-Chirurgical des Jockeys
- Centre National d'Action Sociale (CNAS)

COMPÉTENCES

Les statuts de l'Aire Cantilienne

Les compétences sont définies dans les statuts de la collectivité approuvés par arrêté préfectoral. La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne date de 2017.

La communauté de communes est donc compétente pour :

▶ Le développement économique

- Les actions de développement économique d'intérêt communautaire :
  - La promotion globale de l'Aire Cantilienne,
  - Le développement économique lié au cheval de course,
  - La communication, l'animation et l'information à destination économique pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- Le soutien à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Les subventions aux chantiers d'insertion pour lesquels cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

▶ L'aménagement de l'espace communautaire

- L'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des schémas de secteur associés ;
- Toutes études en matière d'aménagement de l'espace pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ;
- L'élaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) ;
- L'étude, la réalisation et la gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux, qui existent au 1er janvier 2014.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme
- Organisation des mobilités

▶ L'environnement

- L'élimination et la valorisation (collecte et traitement) des déchets des ménages et des déchets assimilés.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations

▶ Les équipements

- La construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :
  - Tout équipement postérieur au 1er janvier 2014 et pour lequel cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
  - Le centre aquatique intercommunal, situé 1 allée de la piscine à Gouvieux.
- La gestion et l'entretien des pistes cyclables existantes au 1er janvier 2014 et la création de nouvelles pistes pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- La création, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux.
- L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire.
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'hippodrome et tout autre équipement destiné à assurer le bon fonctionnement de l'activité liée au cheval de course, et notamment les équipements visant la mise en sécurité des traversées de voirie.

▶ L'assainissement collectif

Etude technique et financière de faisabilité du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

▶ Petite enfance

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion du Relais petite enfance (RPE) et du Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) ;
- L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la gare de Chantilly/Gouvieux, de l'EAJE de Plailly et des EAJE qui seront nouvellement créés par la CCAC dans les territoires sous-dotés

▶ Habitat

- Toutes réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne ;
- La mise en place d'un observatoire du logement, de l'habitat, du foncier et des transactions immobilières.

▶ Tourisme

- Les actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales ;
- La gestion de l'Office de tourisme intercommunal.

▶ Très Haut Débit

• L'exercice de l'intégralité de la compétence Très Haut Débit au sens des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son article L.1425-1.

▶ Enfin l'Aire Cantilienne est également compétente pour

- La participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du Conseil Départemental, dans le cadre des conventions existantes ;
- La participation financière, dans le cadre des obligations légales, à la gestion des centres de secours et lutte contre l'incendie au travers du SDIS ;
- La participation financière à toutes manifestations ou opérations de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal et pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

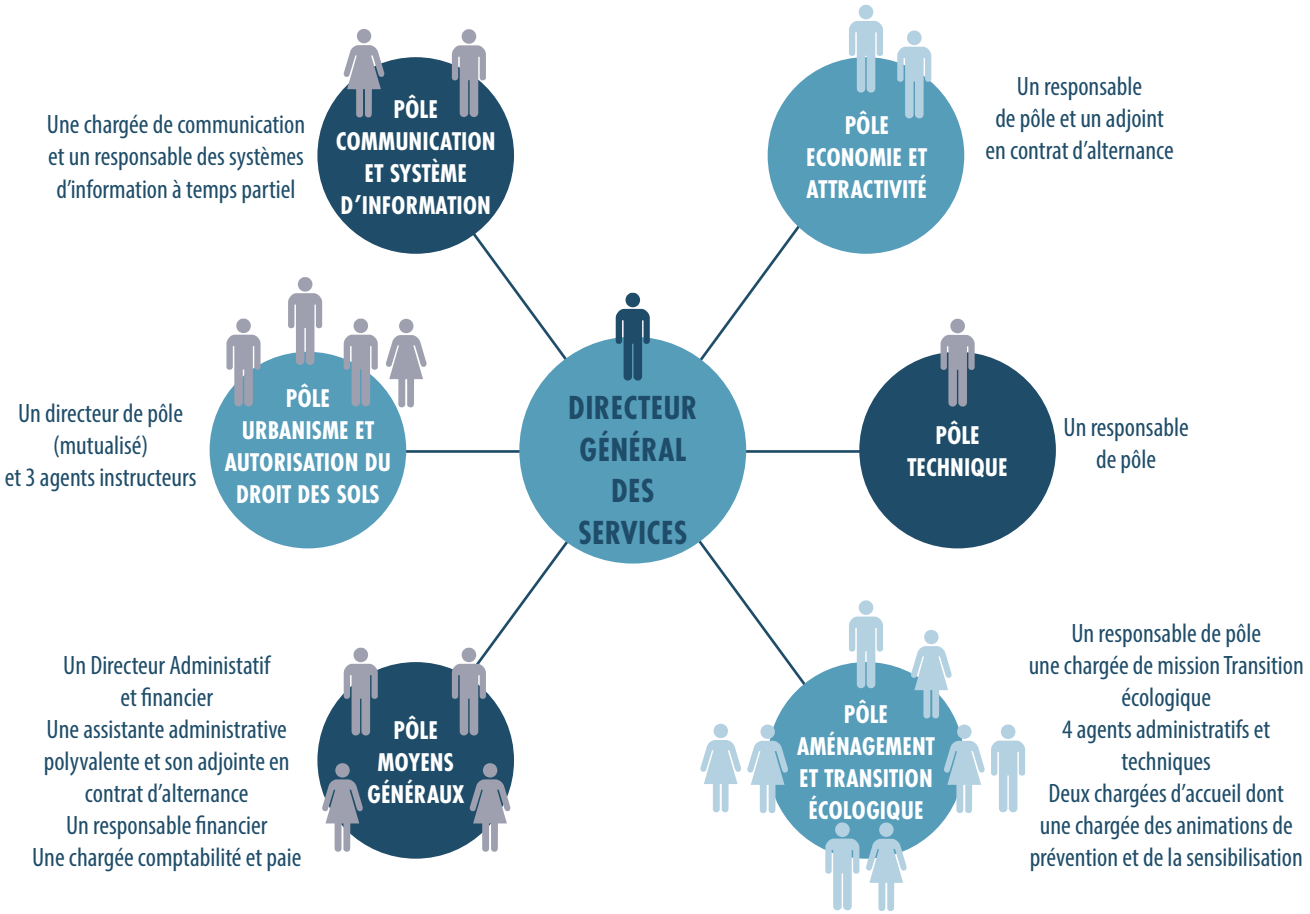

* : Organigramme à jour au 31 mars 2023

FINANCES

Compte administratif 2022

La Communauté de Communes est un établissement Public de Coopération Intercommunale doté d'une fiscalité propre, dite additionnelle, qui s'ajoute donc à la fiscalité des communes.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	Réalisation 2022 en %	Evolution CA 2021/2022
Dépenses totales	10 648 498 €	18 340 019 €	10 951 688 €	59,71%	2,85%
Charges à caractère général (011)	1 611 830 €	1 992 385 €	1 180 395 €	59,25%	-26,77%
Charges de personnel (012)	1 032 014 €	1 264 000 €	1 145 453 €	90,62%	10,99%
Atténuation de produits (014)	2 844 326 €	3 163 478 €	3 163 369 €	100,00%	11,22%
Autres charges de gestion courantes (65)	4 093 163 €	4 524 400 €	4 498 808 €	99,43%	9,91%
Charges financières (66)	105 111 €	112 000 €	101 208 €	90,36%	-3,71%
Charges exceptionnelles (67)	180 204 €	112 051 €	106 236 €	94,81%	-41,05%
Dépenses imprévues (022)	0 €	232 256 €		0,00%	
Opérations d'ordre	781 850 €	6 939 449 €	756 219 €	10,90%	-3,28%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	Réalisation 2022 en %	Evolution CA 2021/2022
Recettes totales	17 279 050 €	18 340 019 €	18 644 042 €	101,66%	7,90%
Atténuation de charges (013)	0 €	0 €	914 €		
Produits des services (70)	276 974 €	349 320 €	293 506 €	84,02%	5,97%
Impôts et taxes (73)	9 586 828 €	9 998 500 €	10 691 614 €	106,93%	11,52%
Dotations, subventions, participations (74)	1 229 715 €	1 278 380 €	1 115 374 €	87,25%	-9,30%
Autres produits de gestion courante (75)	31 683 €	0 €	602 €	0,00%	-98,10%
Produits exceptionnels (77)	127 469 €	154 850 €	0 €	0,00%	-100,00%
Opérations d'ordre	37 943 €	63 000 €	46 059 €	73,11%	21,39%
Résultat antérieur reporté	5 988 438 €	6 495 969 €	6 495 971 €	100,00%	8,48%

Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022 : 10 951 688 €

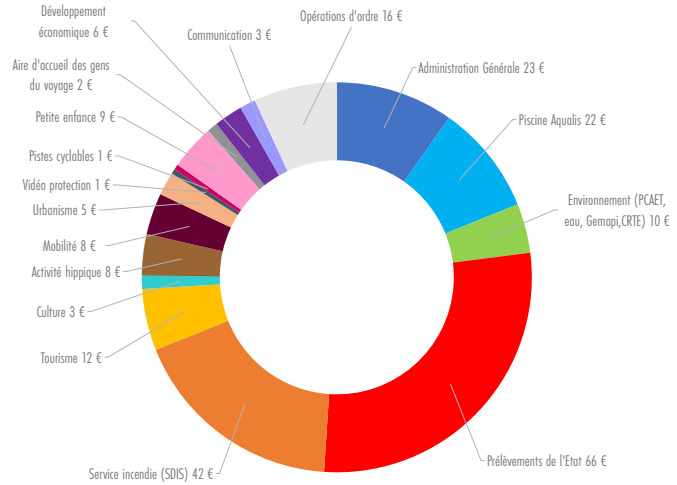

Recettes de fonctionnement 2022 : 18 644 042 €

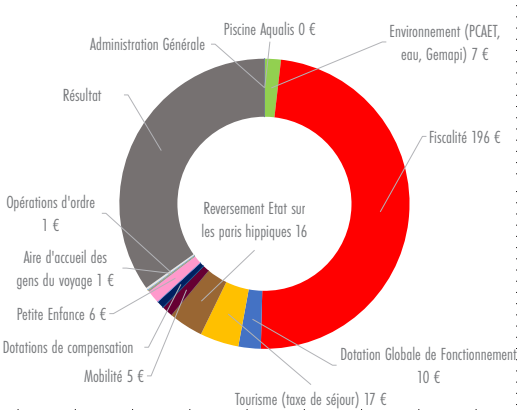

FINANCES

Budget d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 : 1 438 483 €

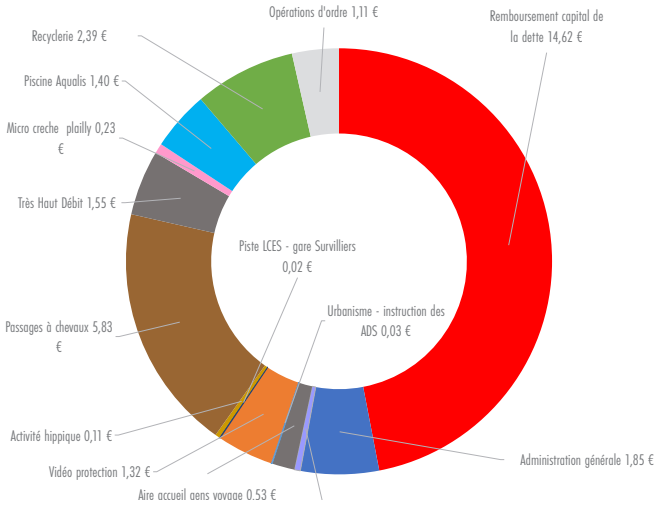

Taux d'imposition 2022

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux moyen national
Taxe d'Habitation	4,70%				5,77%
Taxe Foncière bâtie	3,12%	3,12%	3,12%	3,12%	5,66%
Taxe Foncière non bâtie	6,15%	6,15%	6,15%	6,15%	14,00%
Contribution Foncière des Entreprises	4,98%	4,98%	4,98%	4,98%	6,64%
Produit (€)	8 229 821 €	8 372 183 €	8 544 721 €	9 055 665 €	

T.H. : Taxe d'habitation - T.F.P.B. : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties CFE : Contribution Foncière des Entreprises
T.F.P.N.B.: Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

Recettes d'investissement 2022 : 1 486 406 €

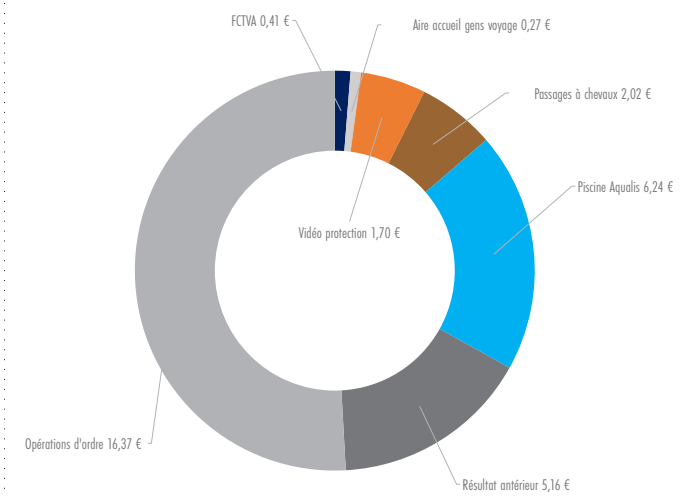

FPIC

Depuis 2012, le territoire de l'Aire Cantilienne est contributeur au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
Cette enveloppe nationale, institue une péréquation « horizontale » entre les territoires : les collectivités les plus aisées doivent aidés les moins favorisées.
Par délibération unanime, les communes et la Communauté de Communes ont décidé de faire porter cet effort financier significatif et qui s'accroit de manière exponentielle, à la Communauté de Communes.

Le prélèvement sur les recettes de la communauté de communes a donc évolué comme suit :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant en €	41 479 €	284 244 €	638 702 €	900 314 €	1 431 031 €	1 733 047 €
Evolution en %		585%	125%	41%	59%	21%

FPIC	2018	2019	2020	2021	2022
Montant en €	1 752 020 €	1 829 149 €	1 763 385 €	1 838 210 €	1 911 738 €
Evolution en %	1%	4%	-4%	4%	4%

La contribution versée par la CCAC au FPIC représente un 21% des ressources fiscales

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plant Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET est un outil de planification à l'échelle locale qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de lutter contre la pollution atmosphérique, de promouvoir les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Contexte réglementaire

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 a confié aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants (l'Aire Cantilienne est concernée), la responsabilité des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin d'impulser un modèle de développement sobre en carbone sur les territoires en réponse et en cohérence avec les enjeux et objectifs fixés aux échelons supérieurs (internationaux, nationaux et régionaux). Ces projets locaux s'inscrivent dans les accords de Paris fixant comme objectif de contenir le réchauffement climatique à 2°C en 2100 par rapport l'ère préindustrielle au lieu des 4,5 °C estimés si on n'agit pas.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans (avec un bilan intermédiaire à 3 ans) dont les domaines d'actions et objectifs sont :

- L'énergie
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre
- Le Stockage du carbone
- Les émissions de polluants atmosphériques
- L'adaptation aux effets du changement climatique

La stratégie validée

La stratégie territoriale a été ainsi définie

	2030	2050
Baisse des consommations d'énergie	-17 %	-38%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	-20 %	-44%
Réduire les émissions de polluants atmosphériques Dioxyde de Soufre (SO2) Particules fines (PM10) Particules fines (PM2.5) Oxyde d'Azote (NOx) Ammoniac (NH3)	SO2 -3% PM10 - 19% PM2.5 -24% NOx -30% NH3 -5%	SO2 -10 % PM10 -35% PM2.5 - 44% NOx -43% NH3 -10%
Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie	+12%	+30%
Un stockage du carbone par les forêts et des sols agricoles en limitant l'artificialisation des espaces		Les forêts et les autres milieux naturels et agricoles couvriraient 28 % des émissions GES

Un Plan d'actions pour 6 ans

Le plan d'actions, qui s'appuie sur l'intervention des pouvoirs publics et des politiques menées par les acteurs-socio-économiques, comprend des mesures pour :

- **La rénovation énergétique des logements et des bâtiments d'activité**
- **Le développement des transports en commun, l'usage quotidien du vélo et de la voiture partagée**
- **Le développement de la production de chaleur renouvelable (méthanisation pour la production de gaz naturel, géothermie, filière bois-énergie)**
- **Des productions agricoles locales et leur promotion en circuits courts**
- **Le développement de la production d'électricité renouvelable (panneaux photovoltaïques) en autoconsommation individuelle ou collective.**
- **Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale**
- **D'une consommation de produits générant moins de déchets d'emballage et un allongement de la durée de vie des objets (don, vente d'occasion, réutilisation, réparation...)**

Les actions de lutte contre le changement Climatique vise à mettre en place une stratégie de gestion durable de la ressource en eau, à modifier les pratiques agricoles et à promouvoir un développement urbain intégrant de manière générale les enjeux de la transition écologique.

Le but recherché est de d'atténuer les effets du changement climatique sur le territoire (sécheresse, inondations par débordement de cours d'eau et remonter de nappe, des ruissellements des eaux pluviales, ilots de chaleur, dépérissement de la forêt de Chantilly causé par l'assèchement des sols,.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plant Climat Air Énergie Territorial (suite)

L'élaboration du PCAET a été conjointement menée par les la communauté de communes de de l'Aire Cantilienne, Senlis Sud Oise et Pays Oise et d'Halatte. Cette cohésion du sud de l'Oise permet de mutualiser les moyens techniques et financiers dans la stratégie et dans le développement des actions. Le dossier complet du PCAET a été adopté définitivement en juillet 2022. Le plan d'actions avait déjà commencé à être mis en œuvre avant cette date.

Les actions d'atténuation du réchauffement climatique passent avant tout par l'exemplarité. C'est pourquoi une sensibilisation des élus à été organisée en janvier 2022 sur la rénovation des bâtiments publics, et les dispositifs d'aides à disposition de leurs administrés, en partenariat avec l'ADIL 60 et le SE 60.
La rénovation énergétique est l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et donc une action prioritaire de notre Plan Climat Air Energie Territorial. Les permanences France rénov' de notre territoire sont assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL 60). Le rôle des espaces France Rénov' est d'informer et d'accompagner les ménages sur leur projet de travaux de rénovation énergétique et ses enjeux (équipements et matériaux performants, aides financières possibles...). Leur conseil est gratuit et neutre et accessible à tous les habitants du secteur.

La CCAC a adhéré à l'ADIL 60 en mai 2022 ; ce partenariat a permis de développer le nombre de permanences France Rénov' sur son territoire et de mettre en œuvre plus d'actions de sensibilisation telle qu'une balade thermographique. Ces dernières sont sur rendez-vous :

- Permanences permanentes : Chantilly- 3ème vendredi du mois de 14h à 17h, siège de la CCAC au 17 bis rue Guilleminot
- Permanences itinérantes sur les communes de la CCAC : 1er mercredi du mois de 9h à 12h, à suivre sur notre calendrier des permanences sur notre site internet aireauvert.fr et sur le site de l'ADIL 60.

En décembre 2022, un défi énergie familles a été lancé auprès de 9 foyers du territoire qui se sont engagés dans une démarche d'écogestes afin de réduire de -8% leurs factures d'énergie et d'eau sur 5 mois. L'action aura principalement lieu sur l'année 2023.

Dans un autre registre, trois balades en forêt ont été organisées en partenariat avec l'ONF au cours de l'année auprès d'habitants du territoire. L'agent de l'ONF explique la politique de gestion forestière, sensibilise au dépérissement de la forêt, et expose les solutions développées pour y remédier.40 personnes au total y ont participé.

D'autres actions ont été mises en œuvre sur la politique du transport de la CCAC que vous pouvez retrouver dans la rubrique « Transport et Mobilité ».

Perspectives 2023

Recyclerie :
Au titre de sa politique de réduction des déchets, la communauté de communes de l'Aire Cantilienne a engagé une réflexion en vue de l'implantation d'une recyclerie sur son territoire. Ce site permettra de collecter des biens ou des équipements encore en état de fonctionnement, dont les propriétaires souhaitent se séparer, de les remettre en état pour les vendre et leur donner une seconde vie. Ainsi la réduction des déchets est le cœur de métier des recycleries. Une recyclerie est également un excellent vecteur de communication. La structure pourra également sensibiliser, éduquer le public au réemploi et donc à la réduction des déchets, en favorisant ainsi les changements de comportements.

Développement défi énergie
10 foyers de l'Aire Cantilienne ont été accompagné en 2022-2023.
Un nouveau Défi sera lancé lors de l'édition 2023 du Forum de la Transition Ecologique AIRE AU VERT.

Travail sur la rénovation énergétique et le conseil aux habitants.
L'accompagnement des habitants pour la rénovation énergétique de leur maison/ résidence continue avec l'organisation des permanences FRANCE RENOV'.

PISCINE AQUALIS

L'activité de la piscine intercommunale en 2022

Fin de la crise du COVID : reprise d'une activité normale

Le Printemps 2022 a vu la fin du Pass sanitaire et de toutes les mesures associées (restrictions, jauges...) permettant un retour progressif des scolaires et des visiteurs.

L'été clément et le sentiment de « retour à une vie normale » n'ont fait que confirmé cet engouement auprès des usagers, notamment au niveau de la baignade, des cours collectifs et de l'école de natation.

Le succès de l'abonnement MY PASS se confirme cette année encore avec 3442 abonnés au 31 décembre (soit 63% d'augmentation) et l'option «Activités illimitées » est gelée en raison de son succès.

Fréquentations 2022 :

210120 baigneurs et sportifs (68 % résidents / 32 % extérieurs)*
**sans les clubs et scolaire*

Activités	**10 398**
Dont nageurs extérieurs à la CCAC	*1 821*
Dont nageurs résidents de la CCAC	*8 577*
Baignade	**121 860**
Dont nageurs extérieurs à la CCAC	*41 439*
Dont nageurs extérieurs à la CCAC	*80 421*
Espace Bien-être/Fitness	**5982**
dont usagers extérieurs à la CCAC	*2 979*
dont usagers résidents la CCAC	*3 003*
Membres de club ou association	**1 012**
Participation des scolaires (classes de primaires)	**14 176**
Total des abonnements MY PASS	**71 880**
Dont achat de clients extérieurs à la CCAC	*20 063*
Dont achat de clients résidents de la CCAC	*5 1817*

Nouveautés 2022 :

Site vitrine complétant le site boutique déjà existant : www.piscineaqualis.fr

Reprise des évènements et animations : anniversaires enfant, animations vacances Toussaint, Halloween, vacances de Noël, Téléthon, Octobre Rose, opérations commerciales...

Nouvelles activités : O'Dynamique, O'Mix, O'Gym douce, Fit Douce, Fit Tabata

Mesures prises en faveur des économies d'énergie :

En raison de l'augmentation des prix de l'énergie, certaines mesures ont été prises par la Communauté de communes pour favoriser la diminution des consommations : arrêt des sèche-cheveux, abaissement de la température du bassin extérieur, audit énergétique...

En interne, d'autres mesures ont également été prises : allumage des jeux d'eaux à la demande, extinction des lumières dans les bassins ou vestiaires inoccupés...

Travaux réalisés en 2022 par la Communauté de Communes pour l'entretien et l'amélioration de l'équipement

- Mise en place d'éclairages dans les bacs tampon (mise aux normes de sécurité)
- Remplacement des analyseurs toboggan et pataugeoire
- Mise en place de destructeur de chloramines
- Reprise carrelage pataugeoire extérieure
- Installation d'un adoucisseur en chaufferie
- Installation de 3 caméras à détection d'intrusion
- Réfection des clôtures après tempête
- Et divers travaux inhérents à la maintenance et au bon fonctionnement des équipements

Montant total de l'investissement : 120 000 €

PETITE ENFANCE

Crèche de la gare de Chantilly-Gouvieux

La Crèche de la gare, située rue Victor Hugo à Chantilly, au Quartier de la Halle. Elle a ouvert ses portes le 27 février 2017. Elle est gérée par la Maison Bleue par voie de délégation de services publics.

En 2022, la crèche a accueilli 62 enfants de 54 familles, répartis à 98 % en accueil régulier et 2% en accueil occasionnel.

L'équipe de la Crèche de la gare de Chantilly-Gouvieux est composé d'une directrice (diplôme DE EJE), une infimière, une éducatrice (diplôme DE EJE), 3 auxiliaires puéricultrices, 3 auxiliaires de crèche, 1 agent polyvalent. un référent santé et accueil inclusif et un psychologue exercent également en vacation.

Nouveauté 2022 : L'application A la crèche, l'application mobile pour un échange facilité entre la crèche et les parents !
Grâce à cet outil développé par La Maison Bleue, les parents peuvent participer à la vie de la crèche en consultant des publications rédigées par l'éducatrice de jeunes enfants et le relai de direction, comme les actualités de leur crèche (annonces des évènements : Festival des Parents, Café parents, animation d'atelier des enfants…), des photos et vidéos des activités réalisées pour les revivre avec leur enfant de retour à la maison !

Déroulement d'une journée type

L'éveil à la Crèche

Microcrèche les Petits Gaulois

Les Petits Gaulois première micro-crèche ADMR à s'être implanté dans l'Oise, a ouvert ses portes le 5 mai 2014.
Située dans l'ancienne mairie de Plailly, elle fait partie des structures petite enfance de la Communauté des Communes de L'Aire Cantilienne, et est gérée par l'association ADMR de l'Oise.

La micro crèche propose aux habitants de la CCAC 10 places d'accueil pour leurs enfants de 2 mois à l'entrée à l'école maternelle, à temps plein ou partiel en fonction des demandes des familles et des places disponibles, en accueil régulier ou occasionnel.

Une commission est tenue chaque année en avril par la CCAC afin d'attribuer les places disponibles à la rentrée suivante en fonction de la liste d'attente des dossiers de pré inscription déposés à l'année.

Nouveauté :

Conformément aux nouvelles normes, la micro-crèche peut à présent accueillir jusque 12 enfants simultanément, pour des accueils d'urgence.

La vie à la microcrèche les Petits Gaulois

Accueil des enfants en situation de handicap. Cette année la micro-crèche a pu accueillir 2 enfants en situation de handicap. Différents partenaires sont venus régulièrement à la rencontre de ces enfants pour le suivit en milieu ordinaire. L'équipe a donc pu travailler main dans la main avec des professionnels du handicap afin d'accompagner aux mieux chaque enfant, et de les inclure dans le quotidien de la crèche.

Cahiers de crèche
L'équipe a mis en place des cahiers de crèche individuels pour chaque enfant. Tout au long de l'année les professionnelles remplissent ces cahiers avec les créations des enfants, mais également des photos, afin de créer un souvenir durable de ces jeunes années des petits gaulois.

La thématique annuelle

Chaque année scolaire, l'équipe choisit une thématique qui rythmera les activités, les comptines et les découvertes des petits gaulois. Pour l'année 2021-2022, c'était les insectes, pour 2022-2023 c'est le jardin.

Une matinée à l'école
Les petits gaulois, futurs écoliers de l'école des fontaines, ont eu la chance de passer une matinée en immersion dans leur future salle de classe afin de s'imager davantage leur futur après la crèche. Ils ont été accueillis avec joie, et sont ressortis non sans une certaine hâte d'y retourner.

Fête des futurs écoliers
A cause du Covid nous avons dû repenser notre traditionnelle fête de fin d'année, afin de minimiser les échanges de microbes… Et nous avons créé, la « Fête des futurs écoliers ». Les enfants sortant de la crèche sont invités à une petite fête durant laquelle ils sont participés à des animations en faisant équipe avec leurs parents. Cette fête fut très appréciée de tous !

Record de participation au conte de Noël
Cette année, les familles sont nombreuses à avoir répondu présent, pour le traditionnel conte de Noël de la crèche. Chaque année nous faisons appel à l'expertise de Laure Murillo de l'association Poussière d'Etoile, qui conte et nous envoute avec ses histoires hivernales.

Les chiffres :

Nombre de jours d'ouverture : 229
Capacité moyenne : 9,40
Nombre d'enfants accueillis : 25
Nombre d'enfants porteurs de handicap : 2
Taux d'occupation de la structure réalisé : 69,03 %

Fermeture 5 semaines sur l'année 2022:
1 semaine pendant les vacances de noël
1 semaine pendant les vacances d'avril
3 semaines pendant les vacances estivales en août

PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance

En vertu d'une ordonnance de mai 2021, les Relais d'Assistants Maternels deviennent des Relais Petite Enfance : un changement de nom qui traduit une évolution des métiers de l'accueil des jeunes enfants et une meilleure prise en compte de la parentalité.
Sur la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, le RPE est une compétence communautaire dont la gestion est confiée à un prestataire. Il est géré par le Centre Social Rural de Lamorlaye.

Le Relais Petite Enfance, qu'est-ce que c'est ?

Le Relais Petite Enfance est une service mis à la disposition des assistants maternels (AMA), des gardes à domicile, des parents ou futurs parents et des professionnels de la petite enfance. C'est une structure « neutre », il n'a pas de fonction de « contrôle » et vise à l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant, au soutien des professionnels de l'accueil individuel.
Liste à jour des AMA, droits et devoirs des parents-employeurs et des AMA, écoute neutre en cas de désaccord entre parents et AMA … L'animatrice du R.P.E., professionnelle de la petite enfance, est là pour vous accueillir, sur rendez-vous ou lors de ses permanences.

Du côté des Assistants Maternels Agréés

Evolution du nombre d'AMA indépendants en activité par commune :

Nous constatons depuis plusieurs années une baisse significative du nombre de professionnels de l'accueil individuel. Sur certaines communes, cette baisse est d'autant plus inquiétante que la demande est en constante augmentation. Sur les 5 dernières années, ce sont 57 professionnels de moins sur le territoire avec une demande d'accueil plus conséquente.
Sur les communes de Chantilly, Coye-La-Forêt, La-Chapelle-En-Serval, Lamorlaye et Orry-La-Ville, nous recensions en 2018, 169 AMA. Au 31/12/2022, sur ces mêmes communes, elles ne sont plus que 119 professionnelles en activité, soit une baisse de presque 30%. Il est important de préciser que ces chiffres ne recensent que les AMA indépendants et non les salariés des crèches familiales de Chantilly et Lamorlaye.
Le territoire de la CCAC compte au 31/12/2022, 3 MAM avec 8 professionnels qui accueillent 30 enfants. Une prochaine MAM devrait ouvrir ses portes sur la commune de Chantilly au 1er septembre 2023.

COMMUNES	ANNÉES				
	2018	2019	2020	2021	2022
Apremont	4	4	4	4	4
Avilly-St-Léonard	3	3	3	3	2
Chantilly	76	72	57	56	51
Coye-La-Forêt	17	16	12	10	12
Gouvieux	70	72	70	70	67
La-Chapelle-En-Serval	20	18	16	15	15
Lamorlaye	36	29	31	28	25
Mortefontaine	2	3	2	2	2
Orry-La-Ville	20	20	20	19	16
Plailly	5	4	4	4	3
Vineuil St Firmin	2	2	2	1	1
TOTAL	255	243	221	212	198

Du côté des familles

Evolution par commune du nombre de naissance entre 2018 et 2022 :

COMMUNES	ANNÉES				
	2018	2019	2020	2021	2022
Apremont	6	9	2	4	8
Avilly-St-Léonard	8	4	7	11	6
Chantilly	119	124	110	121	102
Coye-La-Forêt	47	38	39	33	37
Gouvieux	66	58	54	59	75
La-Chapelle-En-Serval	36	35	35	32	36
Lamorlaye	62	83	65	79	63
Mortefontaine	5	7	12	10	6
Orry-La-Ville	25	33	30	41	45
Plailly	12	16	20	13	18
Vineuil St Firmin	12	6	12	11	6
TOTAL	398	413	386	424	402

Les naissances sont en légère baisse en 2022 en comparaison à l'année 2021 (environ 5% de naissances en moins). Cette baisse, bien que faible, est supérieure à la situation nationale pour laquelle les naissances ont diminué de 2,6% au cours de l'année 2022.
Au cours de l'année 2022, 280 familles nous ont contacté pour une recherche de mode de garde. Sur ces 280 familles, 161 recherchaient prioritairement un accueil auprès d'un AMA et 119 souhaitaient une place en structure d'accueil collectif. Au 31 décembre 2022, 69 familles nous avaient communiqué la solution qu'ils avaient trouvée :

- 30 familles ont trouvé une place chez un AMA du territoire
- 6 chez un AMA en dehors de la CCAC
- 13 familles nous ont informé avoir obtenu une place en EAJE
- 1 famille auprès d'une Garde à Domicile indépendante
- 1 famille auprès d'une GAD salariée d'une entreprise de services à la personne
- 18 nous ont informé ne pas avoir trouvé de solution

Les familles ont de plus en plus de difficulté à trouver un mode de garde et multiplie les demande d'accueil afin de se donner le plus de chance possible de trouver une solution.
Depuis la crise sanitaire de 2020, nous constatons une hausse de la demande d'accueil à temps partiel. De plus en plus de parents. bénéficient du télétravail et font le choix de confier leur enfant sur un temps hebdomadaire plus court afin de réduire le coût de la garde. Ceci rend leur recherche plus complexe, les structures, comme les assistants maternels, privilégiant l'accueil à temps plein.

PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance (suite)

Les actions du Relais Petite Enfance

Evolution du nombre d'AMA indépendants en activité par commune :

ACTIONS	Nb de séances	Nb de professionnels (AMA ou GAD)*		Nb d'enfants		Nb de parents
		Total	Différents	Total	Différents	
Ateliers de professionnalisation	179	807 AMA 40 GAD	77 AMA 4 GAD	1584	314	
Bébés Lecteurs	10	22 AMA 2 GAD	21 AMA 2 GAD	50		
Baby Yoga	12	54 AMA 3 GAD	50 AMA 3 GAD	128		
Fête de l'été	1	35 AMA 1 GAD		96		23
Fête de Noël	1	22 AMA 1 GAD		76		18
Réunion d'information sur la nouvelle convention collective	1	41				9
Atelier sur les cosmétiques et produits d'hygiène bio	1	10				
Formation continue	9	30 AMA	29 AMA			

AMA : Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s / GAD : Garde À Domicile

Analyse de la formation continue des AMA

L'importance de se former, évoluer professionnellement ou encore valoriser ses compétences auprès de ses futurs employeurs n'est plus à démontrer. Beaucoup d'AMA en sont réellement convaincues. Cependant, plusieurs d'entre elles se perdent dans les méandres de la formation. En effet,

- Entre le démarchage téléphonique par des centres de formations qui sous entendent qu'elles doivent obligatoirement utiliser leur compte CPF (compte personnel de formation).
- Le Conseil Départemental qui insiste sur la nécessité de se maintenir à niveau sur les gestes de premiers secours tous les deux ans. Ou encore qui demandent aux AMA de se former sur les points manquants à leur pratique, relevés lors d'une visite effectuée par la puéricultrice. Par exemple suivre une formation sur l'alimentation de l'enfant ou encore sur le jeu.
- Les souhaits de formations de quelques assistantes maternelles inspirés par certains courants. Comme par exemple, une formation snoezelen (temps dédié à la relaxation dans un espace spécifique). Cette formation n'existe pas au catalogue Ipéria (catalogue officiel des formations pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile, depuis 1994). Cependant, le service du RPE a tout de même renseigné les AMA concernées sur les possibilités de suivre cette formation en utilisant un parcours inhabituel notamment pour le financement.
- Reste en dernier lieu toute la partie administrative qui, pour certaines, demeure un frein pour un départ en formation.

Le RPE, est en mesure de rassurer, orienter et accompagner les AMA. Il facilite les départs en formation et répond aux questionnements. Durant toute l'année 2022, 30 assistantes maternelles dont 29 différentes ont suivi une formation :

- 19 AMA pour les premiers secours
- 8 AMA pour la formation sur le handicap
- 3 AMA pour 7 formations différentes en distanciel (thématiques retenues : « le jeu sous toutes ses formes » ; « comprendre les émotions de l'enfant » ou encore « favoriser la bientraitance envers les enfants et prévenir les douces violences »)

Analyse des temps collectifs

Les ateliers de professionnalisation ont lieu sur chacune des 11 communes de la CCAC. Chaque local nous permet l'accueil d'un nombre d'enfants et de professionnels différents.

Les objectifs de ces temps d'accueil et d'animation sont :

- Proposer un lieu d'accueil, de rencontre et d'échange aux AMA et Gardes à domicile pour rompre leur isolement et trouver un accompagnement pour favoriser leur professionnalisation
- Proposer un temps d'accueil et de jeux aux jeunes enfants accueillis par les AMA, propice à leur socialisation, leurs découvertes, leur autonomie et surtout leur plaisir.

L'animatrice est garante du bon déroulement de ces accueils collectifs, sa mission est d'assurer la sécurité aux enfants en aménageant un espace adapté à leur épanouissement. Elle se tient disponible pour accompagner les professionnels concernant les questions éducatives et pédagogiques afin de favoriser au mieux l'accueil de l'enfant et le lien avec l'adulte.

L'animatrice observe ces temps dans une démarche de prévention et d'élaboration d'objectifs et de projets pour répondre aux besoins constatés des professionnels et/ou des enfants.

En 2022, nous recensons donc 77 AMA différentes qui ont participé activement à la dynamique des temps collectifs du RPE soit près de 39% des professionnelles en activité.

Conclusion

Le RPE de l'Aire Cantilienne, est un service bien identifié par les usagers, parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance. Tous identifient ce service comme lieu de ressource et d'information de la petite enfance.

Depuis plusieurs années maintenant, sur chaque commune, un « noyau dur » d'assistants maternels participent activement à la vie du relais. Certains professionnels sont présents sur tous les temps collectifs et n'hésitent pas à se déplacer sur les différentes communes du territoire.

Le nombre de professionnels étant en constante diminution, les familles de plus en plus nombreuses sur le territoire, le déséquilibre entre l'offre et la demande risque de perdurer. Au moment où nous rédigeons ce document, nous ne dénombrons plus que 188 AMA indépendantes en activité, soit une baisse de 5 % en 3 mois. Pour les années à venir, nous avons pour mission de développer des actions de promotion du métier d'AMA afin de maintenir au mieux le nombre de places d'accueil individuel sur notre territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bilan 2022 du service développement économique

Accompagnement des entreprises/entrepreneurs :

Durant l'année 2022, 61 entrepreneurs et dirigeants d'entreprises ont été accompagnés par le service sur des problématiques et besoins protéiformes et non exhaustifs : recherche de locaux, nécessité de recrutement, besoins d'aides financières…

Evènementiel et animation

En termes d'animations en faveur du tissu économique local, le service a organisé :

- **2 « rendez-vous de l'éco »**, à Vineuil Saint Firmin et Chantilly, sur les thèmes de l'insertion par l'activité économique et les aides régionales à l'entrepreneuriat. Une vingtaine d'entreprises locales étaient présentes à chacune de ces rencontres,

- **Un forum de l'emploi**, à La Chapelle en Serval, en octobre 2022, ayant mobilisé plus de 50 entreprises recruteuses et comptabilisé plus de 250 visiteurs,

- **Un salon B to B**, à l'hippodrome de Chantilly en juin 2022, ayant profité à 90 entreprises venues pour promouvoir et proposer leurs prestations, services et produits et élargir leur réseau.

Par ailleurs, le service a créé une newsletter économique bimestrielle diffusée à plus de 600 entrepreneurs et dirigeants d'entreprises du territoire (numéro 1 en octobre et numéro 2 en décembre 2022).
Le service a également créé les « trophées entreprises du Sud de l'Oise » permettant de mettre en lumière des entreprises remarquables dans les domaines du développement durable, de l'innovation et de la synergie territoriale. 15 entreprises ont candidaté. Keolis a remporté le trophée du développement durable, Informatruck celui de l'innovation et Créneau Emploi celui de la synergie territoriale.
Le service a continué d'abonder sa base de données « entreprises » avec plus de 800 contacts qualifiés désormais.
Le service a collaboré à la réalisation du salon des organismes de formation avec le département (novembre 2022 à Lamorlaye), de la soirée entrepreneuriale du réseau Initiative Oise (septembre 2022 à Plailly) et de la semaine de l'industrie avec le dispositif « Territoire d'Industries » (novembre 2022).
Comme chaque année, le service a participé aux instances et actions des associations et réseaux partenaires : Créneau Emploi, Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes, CAPE, Proch'Emploi, Initiative Oise Sud, CCI, CMA, CJD, CPME, Sud Oise Entreprises, BNI, Pôle Emploi et Un Château pour l'Emploi.
En outre, le service a réalisé un diagnostic sur les besoins fonciers et immobiliers des entreprises du territoire ainsi qu'un diagnostic sur les besoins en commerces de proximité des communes de l'Aire Cantilienne. Il a également contribué à la réalisation de l'étude de redynamisation de la filière équestre et de l'étude d'opportunité du site « Tison » pour y accueillir un projet multimodal de la filière équine.
Enfin, Le service a continué ses missions classiques de réflexion et de soutien au développement de zones d'activités économiques, de soutien à la filière équestre et à la filière touristique, de recherche de prospects économiques, d'animation de territoire, d'accompagnement aux créateurs d'entreprises, de suivi de projets d'intérêt général intercommunaux, et de promotion de l'attractivité de notre territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Aire Cantilienne aux côtés des acteurs économiques du territoire

Initiative Oise Sud

Créée en 1999, Initiative Oise Sud a pour but de soutenir les chefs d'entreprise dans leurs projets d'installation ou de développement d'activité dans le Sud du Département. Elle adhère à Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce réseau est reconnu d'utilité publique par l'Etat !

Quel est son rôle ?

Une structure du réseau Initiative est un outil de développement économique local. Elle encourage les initiatives et contribue à l'attraction des territoires. Initiative Oise Sud a pour missions de conseiller, d'orienter et de financer les chefs d'entreprise du territoire. Fort de son réseau professionnel constitué d'experts bénévoles (banquiers, experts comptables, chefs d'entreprise…) et de trois permanents, la structure justifie ainsi d'un rôle d'intermédiation financière et se révèle être un facilitateur dans les démarches du porteur de projet. Explications :

▶ L'accompagnement :

Des conseils techniques et financiers sont apportés gratuitement par les permanents du réseau qui orientent, alertent ou assistent le porteur de projet dans ses démarches. Il est défini un accompagnement personnalisé. Selon les besoins, la plateforme mobilise son réseau de partenaires pour apporter des réponses concrètes aux chefs d'entreprise !

▶ Le financement :

C'est la principale mission du réseau Initiative France. Plusieurs outils financiers peuvent être proposés. Nous retrouvons notamment le prêt d'honneur Initiative : ce financement, d'un montant pouvant aller jusqu'à 25 000 €, consiste en un prêt à taux 0%, s'adressant à tous profils de chefs d'entreprise. Il permet de renforcer les fonds propres et de faire « effet levier » dans l'obtention d'un crédit bancaire professionnel. A noter que d'autres dispositifs spécifiques peuvent être mobilisés : prêt Jeune, Croissance, Santé…

▶ Un suivi après l'installation:

Un suivi post création, et si possible un parrainage par un chef d'entreprise, sont proposés aux chefs d'entreprise. Objectif : assurer la pérennité des entreprises soutenues.

▶ Initiative Oise Sud, en quelques chiffres :

En plus de l'impulsion provoquée dans le développement économique du Sud de l'Oise, l'association a une importante utilité sociale. 70% des personnes soutenues sont demandeurs d'emploi au lancement de leurs projets. Grâce au soutien de la plateforme et au suivi des créateurs aidés, le taux de pérennité à trois ans des entreprises aidées est de 89 % contre 66 % lorsque les créateurs ne sont pas accompagnés. Les entreprises soutenues ont donc de sérieux gages de viabilité.

▶ Activité 2022 sur la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :

90 porteurs de projet ont été conseillés

45 entreprises ont été financées

527 500 € de prêts d'honneur octroyés

100 emplois directs créés ou maintenus dans ces entreprises

FOCUS

Un prêt bonifié de la CCAC pour faciliter l'installation sur le territoire :

Conscient de l'impact sur son territoire, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a créé, en 2019, en partenariat avec Initiative Oise Sud, un prêt bonifié afin de faciliter les installations des chefs d'entreprise. Ce financement à taux 0% (correspondant à 70 % du montant du prêt d'honneur Initiative depuis le 1er janvier 2023 contre 50% les années précédente), constitue une solution aux besoins des chefs d'entreprise. Plus de 22 chefs d'entreprise ont pu bénéficier de cet outil pour un montant de 119 500€ en 2022 !

TERRE DE CHEVAL

L'Aire Cantilienne : TERRE DE CHEVAL

Véritable acteur économique du territoire, la filière hippique et équestre emploie plus de 3000 personnes sur l'Aire Cantilienne. Consciente de cet atout, la CCAC soutient la filière et accompagne les professionnels.

Réalisation des passages à chevaux : 2ème phase des travaux

Dans le cadre de sa compétence de soutien à l'activité hippique, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a entrepris des travaux de réfection, de sécurisation et d'amélioration des passages à chevaux : voirie hippique adaptée permettant aux chevaux et aux cavaliers de relier les écuries aux centres d'entraînement de France Galop de façon plus sécurisée (sur les communes de Chantilly, Gouvieux et Lamorlaye).
Au total ce sont 28 passages à chevaux qui sont réhabilités, 3 passages inutilisés qui sont supprimés et 4 nouveaux passages créés.

Concertation avec les acteurs de la filière hippique
Ces aménagements ont été étudiés avec l'ensemble des acteurs de la filière hippique (France Galop, représentant des entraîneurs) ainsi que les communes concernées. L'expertise de chacun a été requise, que ce soit pour le choix et la priorisation des passages ou la viabilité des matériaux requis pour les travaux.

Réalisation des travaux de juillet à septembre 2022.
En complément de la première phase réalisée en 2021, 6 passages ont été réalisés ;
3 nouveaux passages à chevaux à gouvieux
1 passage à chevaux sur Lamorlaye/Coye-la-Forêt
1 passage à chevaux à chantilly
1 passage à chevaux à Apremont

Soutien aux évènements équestres et hippiques pour faire rayonner la filière et notre territoire

Le soutien de la filière équine passe également par :

- l'édition annuelle d'une brochure pour valoriser les évènements et informer les habitants du territoire sur l'agenda des compétitions.
- le soutien financier pour l'organisation de compétition équestre : Concours de saut d'obstacle, compétitions internationales de Polo,
- la participation financière dans l'entretien de l'hippodrome de Chantilly

© Justine Jacquemot

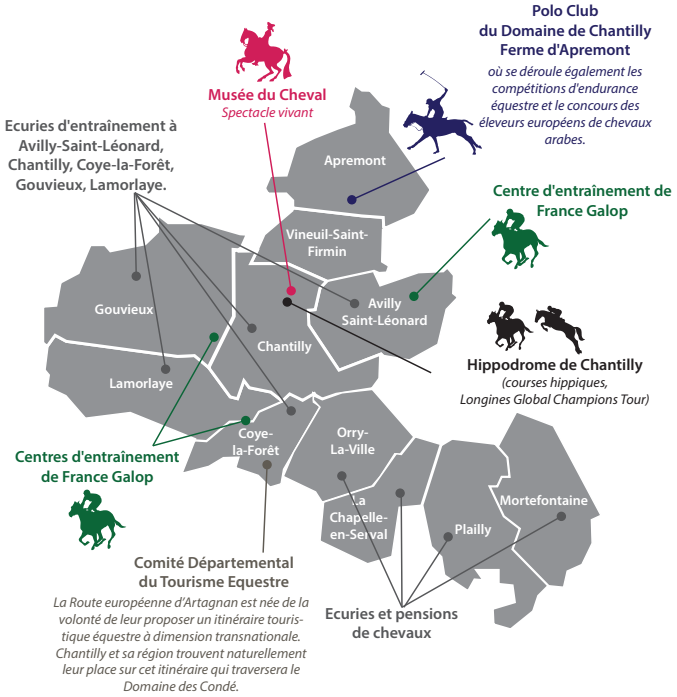

L'économie équestre et hippique dans l'Aire Cantilienne :

3 000 chevaux toutes disciplines confondues

1 000 cavaliers d'entraînement de courses & **1 000** cavaliers de chevaux de sports et de loisirs

3 920 salariés des courses (1559 femmes + 2361 hommes) soit plus de 4000 salariés avec l'ensemble des disciplines

100 entraîneurs de chevaux de courses de galop

TOURISME

OFFICE DE TOURISME CHANTILLY-SENLIS

Une année 2022 bien remplie

les faits marquants et réalisations 2022 :

- Réalisation d'une vidéo « Chantilly-Senlis, Terre d'événements » en français et en anglais avec l"agence Resonance Films,
- Réalisation d'un guide de promotion des lieux de séminaires et de réception sur la destination, envoi de newsletters ciblées et publication d'un site Internet avec les acteurs de la destination en partenariat avec Business premium.
- Participation de l'O.T avec stand aux Rencontres Professionnelles du Sud de l'Oise, organisées par les C.C de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud-Oise le 30 juin à l'Hippodrome de Chantilly.
- Participation de l'O.T avec stand au Workshop tourisme d'affaires Hauts-de-France, organisé par le CRTC Hauts de France, le 15 septembre à l'Hippodrome de Chantilly.

Campagne TV : Quatre campagnes de diffusion en 2022 :

Total : 971 257 diffusions – 8528 clics vers les sites Internet correspondants – Le « taux de complétion à 100 % » (passages ont été vus en entier) moyen s'élève à 89,99 %

- Du 18/04 au 15/05 : Campagne destination Chantilly-Senlis – Spots « « patrimoine, sports, waouh ».
- Du 18/05 au 11/06 : Campagne « Journées de la Rose au Domaine de Chaalis »
- Du 08/06 au 02/07 : Campagne « Festival international de jazz au Château de Chantilly »
- Du 17/10 au 06/11 : Campagne « Voyage au temps des Rois de France à Senlis ».

« le Rocher des Trésors, épisode II » du 14 au 18 septembre 2022

20 000 spectateurs sur 5 jours provenant des régions Hauts de France et d'Ile-de-France.
Organisation d'une avant-première le 14 septembre pour les CCAS, les commerces et les prestataires de la destination.
30 sociétés prestataires locales et régionales et près de 300 personnes ont travaillé pour l'événement.
36 partenaires institutionnels et privés ont permis la réalisation du Rocher des Trésors.
Création d'un site Internet dédié à l'événement (63 928 internautes), réalisation d'affiches, flyers,
programmes et campagne d'affichage (2500 affiches).
Création d'un tote-bag à l'effigie du spectacle, de macarons et de rochers en chocolat.
Campagne sur France TV Replay du clip promotionnel du 23/08 au 17/09 : 178 723 impressions.
Organisation d'une tombola pour les spectateurs pour gagner un voyage à Naples, entrées à l'événement Chantilly Arts et Elegance…
Couverture média importante : France TV, France Bleu, Sanef Radio, réseaux sociaux....
Partenaires mobilité : Kéolis, Groupe Sanef. Mise en place d'une navette entre la porte Maillot à Paris et Chantilly.

Les chiffres

Sur les bureaux d'accueil :

- Senlis : 21 920 visiteurs - 85% FR / 15% INT + 30,8% par rapport à 2021
- Chantilly : 5817 visiteurs - 83% FR / 17% INT + 4,2% par rapport à 2021

Total O.T : 27 737 visiteurs + 25,2% par rapport à 2021

Fréquentation numérique

- Site web de l'Office de Tourisme : 254 300 visiteurs uniques + 35,5% par rapport à 2021
- Borne interactive extérieure de l'O.T à Chantilly : 722 consultations
- Réseaux sociaux : 5533 abonnés (Facebook, Instagram, Twitter et YouTube) + 21,7% par rapport à 2021

Activité Groupes :

- 283 groupes / 7610 personnes +54% par rapport à 2021

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La compétence Mobilité

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans son ressort territorial au 1er juillet 2021 en application de la La loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 dite loi « LOM ».
La communauté de communes a à sa charge le développement et la gestion des services de mobilité.
Toutefois, une période transitoire a été souhaitée jusqu'en 2024 date de fin des marchés d'exploitations des réseaux du « DUC » à Chantilly et de « La Navette » à Lamorlaye, durant laquelle les communes continueront de supporter partiellement ou totalement le coût de leur service.

Les attributions de la compétence « Mobilité » :

Sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que la Région lorsqu'elle intervient sur le territoire d'une communauté de communes dont les communes membres n'ont pas transféré la compétence avant le 31 mars 2021, est compétente

Pour organiser :

- Les services réguliers de transport public de personnes
- Les services à la demande de transport public de personnes (TAD)
- Les services de Transport Scolaire

Pour organiser ou contribuer à leur développement :

- Les services relatifs aux mobilités actives (marche à pied, vélo,…)
- Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, autopartage)

Elles peuvent également (sauf la Région) :

- Offrir un service de conseil ou d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné à certains publics (vulnérables économiquement, en situation de handicap ou à mobilité réduite),
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine en cas de défaut de l'offre privée (inexistante, insuffisante, inadaptée)

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Activité des différents services

La Desserte Urbaine Cantilienne :

- Un bus urbain sur les heures de pointes du matin et du soir qui permet de relier les quartiers de Chantilly à la Gare de Chantilly-Gouvieux du lundi au Samedi
- Une navette touristique assurant une liaison entre la Gare de Chantilly-Gouvieux et les grandes écuries et le Château, samedi et dimanche et jours fériés

Le réseau La Navette mise en service en septembre 2019 par la commune de Lamorlaye se compose de plusieurs lignes :

- 2 lignes régulières N1 et N2 intramuros au territoire de la commune de Lamorlaye (N1 Centre-Ville et N2 Le Lys) qui permettent de desservir le centre-ville depuis les quartiers périphériques
- 2 lignes régulière S1 et S2 pour le transport des élèves des écoles élémentaires de Lamorlaye
- 1 ligne régulière G1 pour une desserte directe de la Gare de Chantilly-Gouvieux depuis Lamorlaye
- 1 ligne régulière G2 pour une desserte de la Gare d'Orry-Coye avec un arrêt à Coye-la-Forêt depuis septembre 2021.

Le Flexobus : un service de transport à la demande

Depuis mai 2022, l'offre a été complétée par un service de transport collectif à la demande, le Flexobus pour les communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine et Plailly.

Ce service permet depuis ce secteur rural très dépendant de la voiture, de desservir les services, commerces et équipements publics des pôles urbains de Chantilly, de Senlis et le centre commercial de La Chapelle-en-Serval.

Il fonctionne selon le principe de lignes « virtuelles » avec une destination par jour en semaine et au moyen d'un véhicule 9 places.

Au stade expérimental en 2022, le FLEXOBUS sera étendu en 2023 aux communes d'Apremont, Avilly-Saint Léonard et Vineuil-Saint-Firmin.

Evolution de la fréquentation des services en nombre de voyageurs :

	Nbr de voyages				Nbre Voyages/Km	*France 2021 Réseaux
	2019	2020	2021	2022	2022	< 70 000 hab
DUC	382 060	248 799	298 205	363 424	2,72 V/K	1,9 V/K
Navette touristique		1 283	2 264	3 584	1,9 V/K	
La Navette (Lamorlaye)	4 897	8 857	14 565	18 021	0,22 V/K	

Flexobus (3 communes de Mai à déc)	Nbr de Voyages 2022	Nbr moyen de passagers/course	*Moyenne TCAD de l'Oise 2021
	120	1,75	1,4

**source : Observatoire de la mobilité de l'Oise SMTCO*

Le Syndicat Mixte des Transport de l'Oise (SMTCO) :

La CCAC est adhérente au SMTCO. Ce syndicat coordonne les X Autorités Organisatrices de la Mobilité (Région Hauts de France et EPCIs) en assurant l'information voyageur (information en temps réel, information en gare, application numérique, recherche de solutions et d'itinéraires,), l'interopérabilité de la billettique entre les différents opérateurs à l'échelle de l'Oise (e-ticket, ticket-SMS, carte Oise Mobilité).

Le SMTCO apporte également un soutien financier pour le fonctionnement des services de mobilités de l'Aire Cantilienne.

Les offres de transports interurbains :

Le territoire de l'Aire Cantilienne est également desservi par les lignes de car organisées par la Région hauts de France, notamment :

- Ligne 643 : Senlis-Gare d'Orry-Coye
- Ligne 644 : Gare Chantilly/Gouvieux – Gare Orry/Coye
- Ligne 645 Chantilly-Senlis
- Ligne 649 Boran-Sur-Oise-Chantilly

Le Train express Régional (TER Amiens-Paris) et le RER D (Creil- Paris) constituent une offre ferroviaire structurante pour le territoire.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Un Schéma Directeur Vélo « Horizon 2035 »

La communauté de communes de l'Aire Cantilienne a initié en septembre 2019 avec l'appui du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, une étude pour élaborer un programme des aménagements cyclables sur son territoire. Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables a été validé en Conseil Communautaire le 25 novembre 2021. Il préconise les types d'aménagements cyclables à réaliser à court et moyen terme pour chaque itinéraire retenu.

Ce programme des aménagements cyclables s'inscrit dans le Plan Déplacement Mutualisé (PDM) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces démarches qui définissent la politique globale de mobilité et de lutte contre le changement climatique, ont pour but commun de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Les projets d'infrastructures cyclables à l'étude en 2022 :

▶ Voie verte en site propre le long de la RD1016 entre Lamorlaye (carrefour giratoire du Mont de Pô) – Chantilly (Avenue Bourbon) :

- Desserte : Gare de Chantilly-Gouvieux, Lycée de Chantilly
- Linéaire : 1,9 kms
- Etat d'avancement : étude de maitrise d'œuvre stade PRO
- Calendrier prévisionnel travaux : septembre 2023

▶ Voie verte en site propre le long de la RD1017 entre La Chapelle-en-Serval et Survilliers/Fosses

- Desserte : Gare de Survilliers/Fosses, Zones d'activité
- Linéaire : 2,2 kms
- Etat d'avancement : Avant-projet Sommaire
- Calendrier prévisionnel des travaux : 2025

É la découverte du Vélo :

Mai à Vélo : non pas 1 mois, mais deux mois pour adopter le vélo

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du vélo, la CCAC a proposé à ses communes membres, au PNR Oise Pays de France ainsi qu'aux acteurs associatifs de participer à la 2ème édition de « Mai à Vélo », une opération nationale pour la découverte de la pratique du vélo.
Les habitants de l'Aire Cantilienne ont été invités à découvrir le patrimoine naturel et bâti du territoire en suivant les itinéraires de balades vélo proposés ; mais également lors des manifestations organisées au sein des communes à réparer leur vélo ou découvrir le vélo à assistance électrique.

Un challenge « vélo » à l'échelle de l'Aire Cantilienne a été mis en place via l'application de navigation « Geovélo » pour smartphone. Près de 150 usagers du vélo ont tenté de parcourir le plus de kilomètres à vélo lors de leurs déplacements quotidiens.
1 068 personnes ont participé mai et juin 2022 au Challenge (soit une moyenne de 530 participants/mois) et ont parcourus 12 400 kms (contre 8 200 kms en 2021) soit 2 698 kg de CO2 évités si les trajets auraient été réalisés en voiture.

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne en partenariat avec la société KEOLIS a proposé durant les mois de mai et juin 2022 aux résidents de son territoire des Vélos à Assistance Electrique en essai gratuit.
Les 38 participants de l'opération ont pu tester ce mode de déplacement pendant 1 semaine afin de découvrir le fonctionnement d'un VAE et apprécier son utilité dans le cadre de leur trajets quotidiens.
Cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de la pratique du vélo et en particulier celle du Vélo à Assistance Electrique comme vraie solution de déplacement quotidienne.
En effet, on constate sur le territoire de l'Aire Cantilienne, que 38% des déplacements en voiture individuelle font moins de 2 kms (Enquête déplacement des « ménages » 2018) ce qui représente un potentiel encore important du développement de l'usage du vélo.
Le VAE a l'avantage d'augmenter la portée des déplacements quotidiens sur des distances et une durée de trajets raisonnable (jusqu'à 8 kms soit 30 min) et approprié au contexte de l'Aire Cantilienne qui présente dans certains points de son territoire du relief vrai frein à la pratique du vélo.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Pistes et voies de circulation douce

28,6 km
d'itinéraires cyclables dans l'Aire Cantilienne

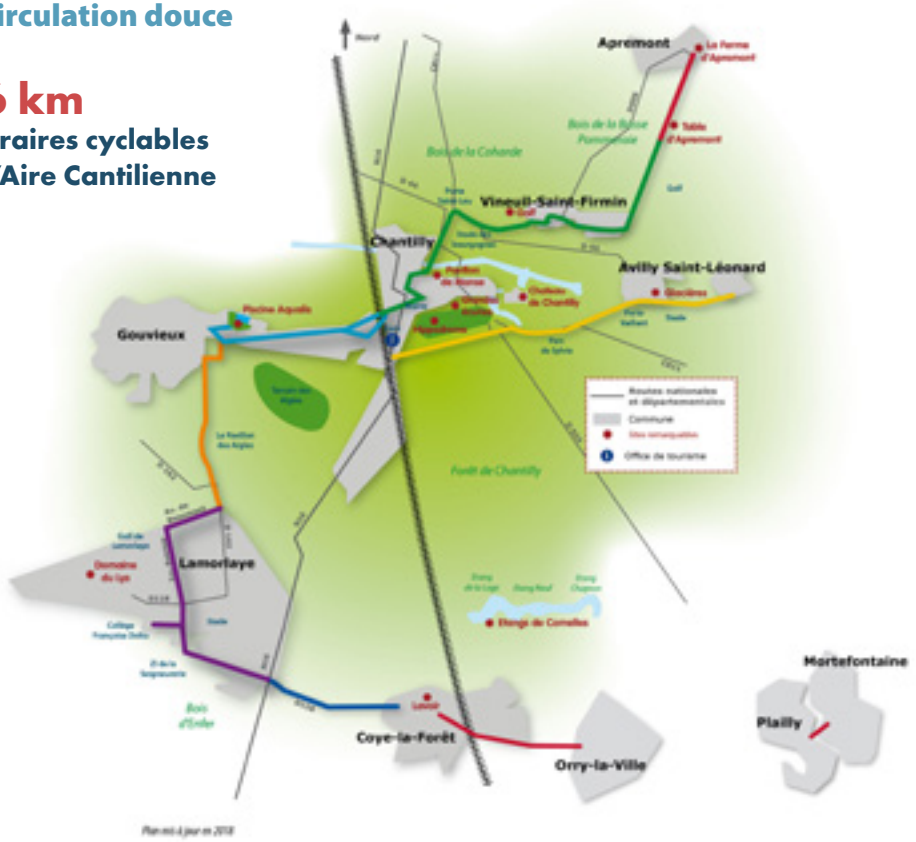

54 949,80 €
de budget annuel 2022 pour l'entretien des pistes cyclables. Entretien des pistes cyclable de l'aire Cantilienne, sur la période d'avril àdécembre 2022 pour les tontes, élagage, taille, ramassage des feuilles.

SÉCURITÉ ET PROTECTION

Vidéo-protection pour les communes de moins de 5000 habitants

Equipées d'un parc de 146 caméras, 56 rebonds, 8 serveurs informatiques, les 8 communes couvertes par le système intercommunal de vidéoprotection qui protège les espaces et bâtiments publics, présentent des besoins :

- De renouvellement de systèmes, de plus de 5 ans de type caméras, unités de stockage, serveurs d'images…,
- D'extension de la couverture du territoire en vue de répondre à de nouveaux risques ou phénomènes de déplacement de faits de délinquance,
- De sécurisation de l'alimentation électrique des caméras (programme de suppression de batteries et de branchement électrique direct et permanent).

Avilly-Saint-Léonard : Installation de 2 caméras ANPR

Apremont : Remplacement caméra 1

Coye la forêt :
- Remplacement dome 11
- Fourniture et pose 1 caméra église

Orry-la-ville :
- 1 caméra route Manon Montgrésin
- Fourniture de 2 caméras orry espace culturel

La Chapelle-en -Serval
- Remplacement pont wifi et rebond
- Fourniture et pose 1 caméra rond point rue de paris
- Remplacement caméra pharmacie

Plailly : Fourniture et pose de 2 caméras carrefour paris

Mortefontaine
- Dôme motorisé
- Baie vidéo

Montant de l'investissement pour 2022 : 49 462 € HT.
Programme de maintenance préventive et curative engagée à hauteur de 50 000 € annuels.

146 caméras

réparties dans les communes d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly

SÉCURITÉ ET PROTECTION

Activités des centre de secours de Lamorlaye et La Chapelle-en-Serval

Centre de secours de La Chapelle-en Serval

Inauguré le mercredi 23 février 2022, le Centre d'Intervention et de Secours de La Chapelle en Serval a réalisé 815 sorties de secours sur l'année 2022 (augmentation de 198 sorties par rapport à l'année 2021) dont 84% Secours et soins d'urgence aux personnes, 6% pour les secours routiers, 5% de lutte contre les incendies et 5 % Protection des animaux, des biens et de l'environnement.
Il intervient en 1er appel sur les communes de La Chapelle en Serval, Orry la Ville, Pontarmé, Thiers sur Thève, Plailly et Mortefontaine.

Les 38 sapeurs-pompiers qui composent cette unité, des hommes et des femmes exclusivement volontaires à l'exception du Chef de Centre se dévouent tout au long de l'année pour assurer les départs en intervention au service de la population.

Contacts :
Lieutenant Cédric LUCE,
Chef de Centre
Cedric.luce@sdis60.fr
Centre de Secours :
03 44 65 03 40

Centre de secours de Lamorlaye

Statistiques : 2862 interventions (+2,7% par rapport à l'année 2021)
Les effectifs : 18 sapeurs-pompiers professionnels
78 sapeurs-pompiers volontaires
23 femmes
18 jeunes sapeurs-pompiers

En 2022, 2862 interventions ont été réalisées sur les cinq communes que défend le centre de secours (à savoir Chantilly, Coye la Forêt, Gouvieux, Lamorlaye et Vineuil Saint Firmin), dont 84 % d'interventions de secours à personnes, 5 % pour les opérations diverses, 5 % pour les feux et 5% les accidents de la routes.

Interventions par commune :
Chantilly : 1009
Gouvieux : 664
Lamorlaye : 651
Coye la foret : 240
Vineuil St Firmin : 114

Suivez la vie des casernes et du SDIS60 sur les réseaux sociaux :
Actualités des Sapeurs-pompiers de l'Oise : http://www.sdis60.fr/
Facebook : SDIS de l'Oise (Page officielle des sapeurs-pompiers de l'Oise / SDIS60)
Facebook : Pompiers de la Chapelle en Serval | Sapeurs-Pompiers de Lamorlaye
Instagram : pompierserval | sapeurs_pompiers_lamorlaye

SDIS 60
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Suite au renouvellement des instances municipales, le CISPD de l'Aire Cantilienne composé de ses nouveaux membres a été réinstallé le du 13 novembre 2020.

A l'occasion de cette réunion, les enjeux en matière de sécurité des biens et des personnes ont été abordés : atteintes aux biens, violences physiques et sexuelles dans le cercle familial, les mineurs isolés non accompagnés (MNAC), les vols avec ruse aux préjudices des personnes âgées, les infractions relatives aux stupéfiants (IRAS)...

Des propositions et attentes des participants ont été évoquées :
Développer le « pilier » Prévention de la délinquance pour une action plus équilibrée avec la sécurité

- Les violences faites aux femmes : une priorité nationale, un besoin d'accompagnement exprimé par les acteurs locaux pour apporter des solutions aux victimes.
- La lutte contre la Radicalisation : procéder à des signalements pour alimenter les dispositifs de suivi.
- Une information des Maires et des agents de police municipale sur les procédures et rôles (outils pédagogiques en cours de construction).

Le CISPD, cellule de veille et de concertation, regroupe les communes d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Coye-la-Forêt, Lamorlaye, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly, Vineuil-Saint-Firmin.
Le secrétariat est assuré par la Communauté de Communes en lien avec les services de la Préfécture.
Sont associés, les services de l'Etat, la Gendarmerie, les polices municipales des communes membres, le SDIS, les services sociaux des communes membres, les bailleurs sociaux et les organismes de transport agissant sur le territoire.

GENS DU VOYAGE

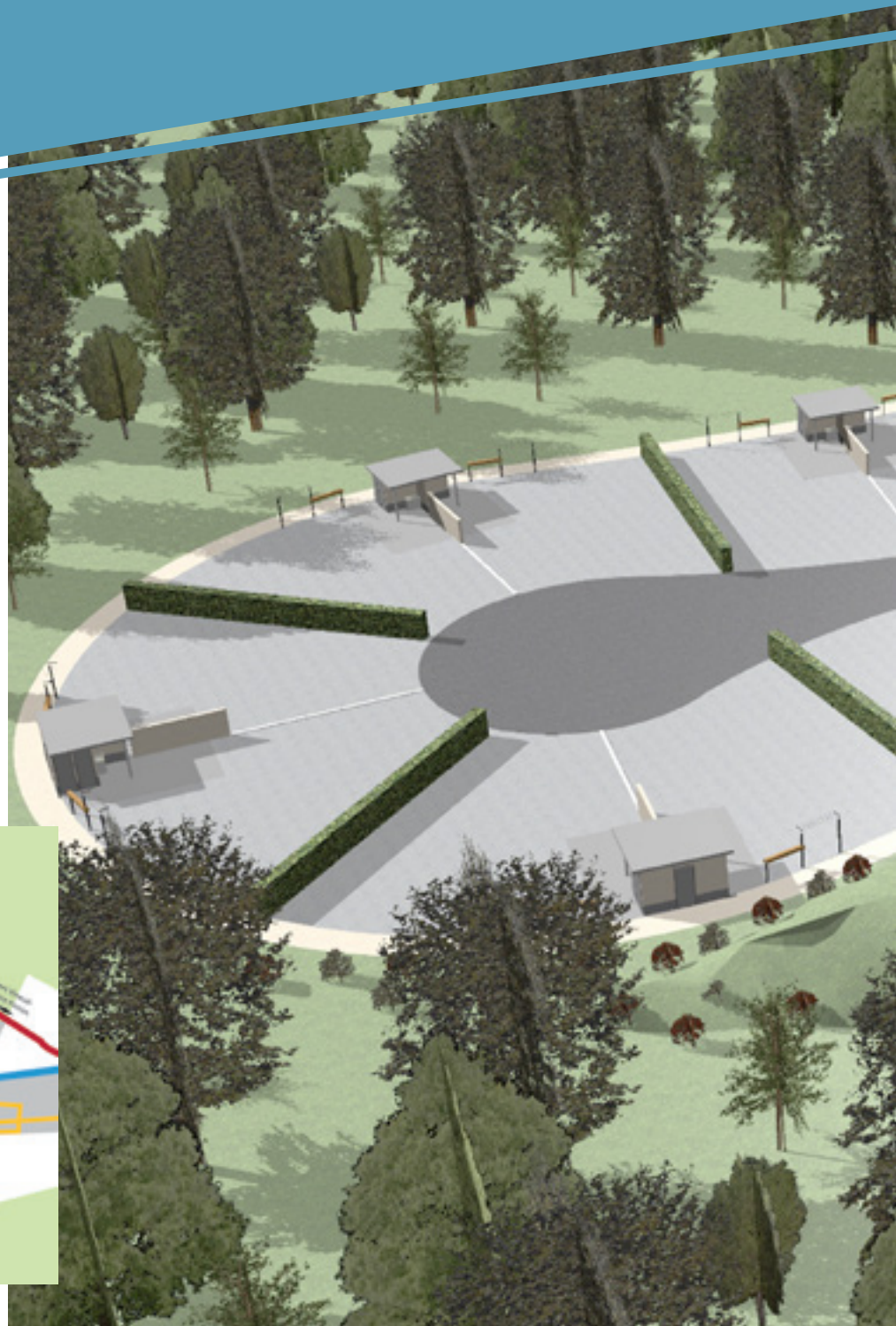

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Pour répondre à son obligation légale, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a réalisé en 2013 une aire d'accueil de moyen séjour des gens du voyage. Elle est située à Gouvieux, sur la route départementale 44, à la sortie vers Saint Maximin et Chantilly.

Fonctionnement de l'aire d'accueil

Elle est constituée de 20 emplacements, permettant l'accueil de 40 caravanes et leurs véhicules tracteurs. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire offrant douche, wc, branchements d'eaux usées et de machines à laver.

Le stationnement y est autorisé pour 3 mois, renouvelables, par les voyageurs qui s'inscrivent préalablement et acquittent une redevance d'occupation et le paiement des fluides consommées (eau et électricité).

L'aire d'accueil fonctionne en réseau depuis 2018 avec les aires d'accueil des territoires voisins tels que celles de Laigneville et Crépy en Valois. Ce fonctionnement permet de vérifier les places disponibles et d'éviter toute occupation par des caravanes de lieux non autorisés.

Si l'installation de voyageurs sur des espaces non prévus à cet effet venait à se produire, l'Etat doit apporter son concours aux collectivités locales et enjoindre aux contrevenants de libérer les lieux pour rejoindre une aire d'accueil des gens du voyage ou un site de grand passage. Il peut mobiliser la force publique à cet effet.

L'accueil des voyageurs sur l'aire intercommunale est possible du lundi au samedi. Une astreinte est organisée le dimanche pour répondre aux urgences des voyageurs régulièrement installés.

Pour répondre à ce service public obligatoire, la Communauté de Communes a déjà mobilisé un budget d'investissement de 2.3 millions d'euros et dépenses chaque année 70 000 € de charges de fonctionnement (entretien des espaces, maintenance, permanence d'accueil).

URBANISME

Service d'instruction des autorisations du droit des sols

Rappel

Depuis le 1er avril 2015 et afin de palier au désengagement de l'Etat, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dispose d'un service intercommunal d'instruction des actes d'urbanisme.

Ce service est composé de 3 instructeurs opérant chacun sur un périmètre précis composé de plusieurs communes. La direction du service est assurée par un agent mutualisé avec la ville de Chantilly. Les bureaux sont désormais situés au siège de la CC de l'Aire Cantilienne, 1 Av de Général de Gaulle à Chantilly.

Les instructeurs se répartissent les périmètres suivants :

- Monsieur Francisco REINA : les communes de GOUVIEUX, MORTEFONTAINE et APREMONT
- Madame Corinne BALANGER: les communes de COYE LA FORET, ORRY LA VILLE, PLAILLY et LA CHAPELLE EN SERVAL
- Monsieur Arnaud HIPPOLYTE : les communes de : LAMORLAYE, VINEUIL St FIRMIN et AVILLY ST LEONARD
- Monsieur Christophe ALVARES (Responsable du service) : la commune de CHANTILLY

Ce service a donc vocation à instruire pour l'ensemble des communes appartenant à l'Aire Cantilienne. Les agents instructeurs sont polyvalents et peuvent intervenir ponctuellement sur n'importe quelle commune.

La mission principale d'instruction consiste à vérifier la conformité des demandes d'autorisations avec les règles d'urbanisme applicables au territoire de la commune concernée et de proposer un projet d'avis/décision au maire.

La convention signée entre la CCAC et chaque commune définit les modalités de travail en commun avec le maire.

Cette convention s'applique à toutes les demandes d'urbanisme et en particulier :

- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b),
- Déclaration Préalable (DP),
- Permis de Construire (PC),
- Permis d'Aménager (PA),
- Permis de Démolir (PD).

Le service instructeur peut, à la demande du maire, apporter une aide complémentaire concernant :

- la formation des instructeurs locaux,
- la relation à l'ABF/SDIS/ l'architecte conseil / le paysagiste conseil,
- l'accueil en amont du pétitionnaire.

Ce recours au service « Droit des sols »de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne n'est assorti d'aucun mécanisme financier de compensation.

La commune et la CCAC assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques (frais d'affranchissement, etc.).

URBANISME

Service d'instruction des autorisations du droit des sols : service mutualisé pour les communes de l'Aire Cantilienne (suite)

Activité de l'année 2022

En 2022, le service a vu le départ de Madame BEDONSKI après plus de 7 ans au sein du service ADS. Son professionnalisme et son engagement a été souligné par les élus. De fait, Monsieur Francisco REINA a été recruté pour reprendre les mêmes missions de Madame BEDONSKI. Il s'est intégré à l'équipe et opère déjà en parfaite autonomie sur l'instruction des dossiers.

L'activité du service reste intense et il apparait, à l'appui des données statistiques établies sur la période 2019-2022, que le nombre de demandes d'urbanisme déposées en 2022 reste à un niveau très élevé avec un total de 984 actes d'urbanisme instruits à l'échelle du territoire La totalité des communes de l'Aire Cantilienne présente une activité soutenue dans la gestion des actes d'urbanisme.

À noter : l'analyse des éléments chiffrés donne une indication sur l'activité du service mais ces éléments ne prennent pas en compte la technicité des dossiers instruits, ni les particularités de notre territoire couvert par un ensemble de servitudes d'utilités publiques liées à la protection du patrimoine urbain et paysager qui rend, plus complexe chaque demande d'urbanisme.

Enfin, l'année 2022 a été également très centrée sur le développement de la dématérialisation des demandes d'urbanisme. En effet depuis le 1er janvier 2021, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par cette obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Dans le cadre de cette obligation règlementaire imposée par l'Etat, le service instructeur, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, a porté la mise en œuvre d'une solution « clé en main » de portail numérique, appelé GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme), permettant aux pétitionnaires de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne. L'année 2022 a constitué une période charnière dans l'évolution numérique du droit de l'urbanisme. De nouvelles étapes dans la mise en œuvre complète de la procédure d'instruction sera à mener en 2023 avec, notamment la dématérialisation des consultations.

D'ores et déjà, c'est près de 17,58% des dossiers d'urbanisme (sur 894 actes) déposés sur le territoire de l'Aire Cantilienne qui se font par voie dématérialisée. Cette tendance doit logiquement s'accroître en 2023.

Répartition des actes d'urbanisme par commune

	DP	PC	Cub	PD	PA	Total
Apremont	7	2	1	1	3	14
Avilly	28	4	0	0	1	33
Chantilly	103	19	2	2	4	130
Coye	60	8	1	1	0	70
Gouvieux	112	47	9	5	1	174
La Chapelle	50	11	1	0	1	63
Lamorlaye	178	71	17	10	0	276
Mortefontaine	14	5	2	1	0	22
Orry	64	22	4	3	2	95
Plailly	30	20	2	2	1	55
Vineuil	35	12	3	2	0	52
Total	681	221	42	27	13	984

Répartition des actes d'urbanisme déposés par le GNAU

	DP	PC	PA	PD	Cub	Total
Apremont	0	0	0	0	0	0
Avilly	4	1	0	0	0	5
Chantilly	9	5	0	0	0	14
Coye	8	2	0	0	0	10
Gouvieux	33	12	0	1	2	48
La Chapelle	7	2	0	0	0	9
Lamorlaye	36	19	0	1	7	63
Mortefontaine	0	0	0	0	0	0
Orry	9	4	0	1	0	14
Plailly	0	0	0	0	0	0
Vineuil	5	3	0	0	2	10
Total	111	48	0	3	11	173

URBANISME

Comparatif sur la periode 2019 -2022 des actes d'urbanisme par commune

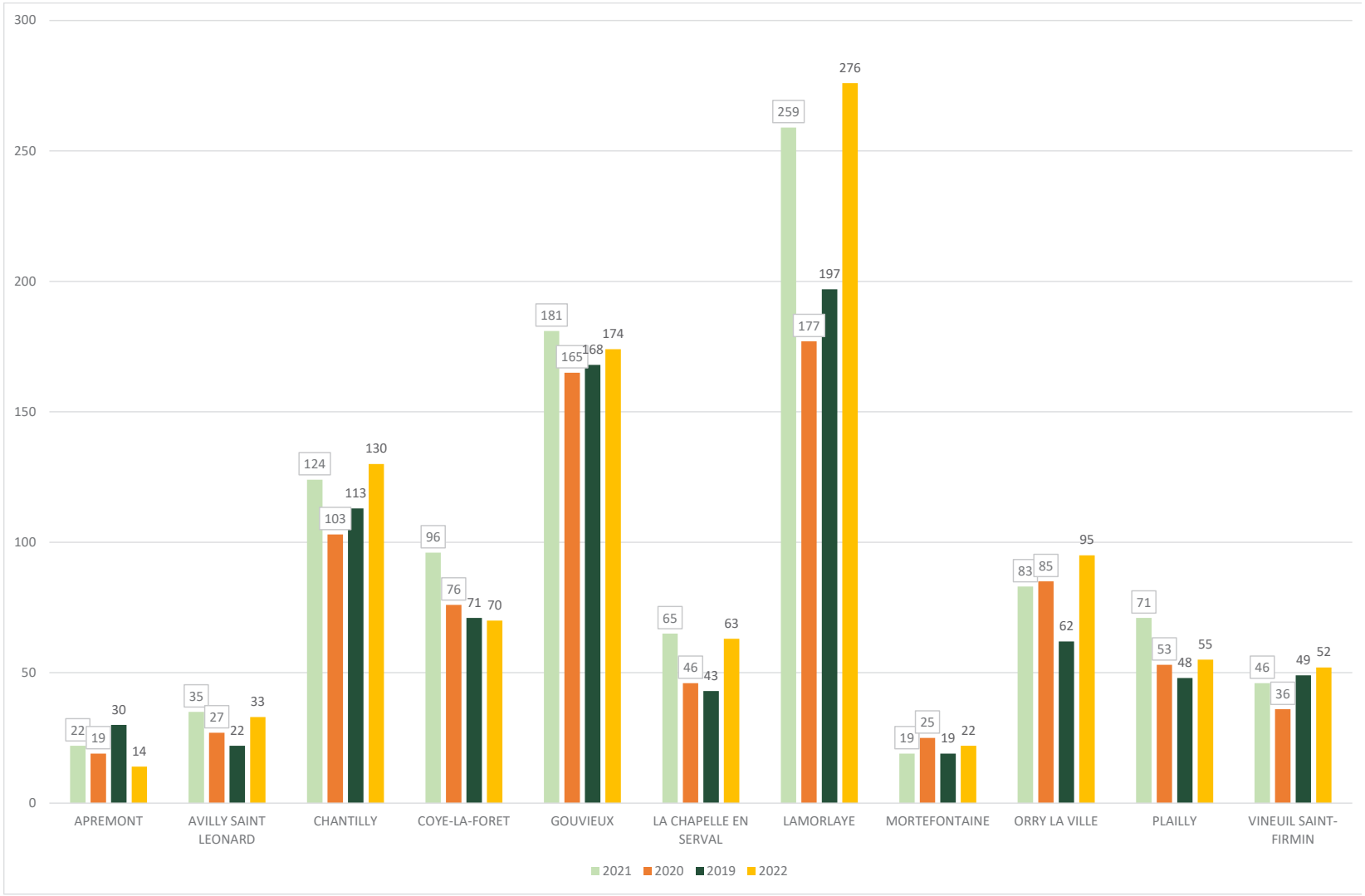

COMMUNICATION

L'Aire Cantilienne informe ses usagers et habitants

Le service communication est service support et communique sur les actions mises en place par les différents services de la Communauté de Communes.

Différents outils permettent de communiquer auprès des usagers :

Aire cantilienne INFO

Le magazine d'information de la collectivité est édité par le service communication est distribué dans toutes les boites aux lettres des habitants de l'Aire Cantilienne, disponible également dans les mairies et en version numérique sur le site internet. En 2022, l'Aire Cantilienne a édité 4 numéros :

ACI N°46 : dossier consacré aux services Petite Enfance

ACI N° 47 : dossier consacré au budget annuel

ACI N° 48 : dossier consacré au développement économique

ACI N° 49 : dossier consacré à la Mobilité

Les deux sites internet de l'Aire Cantilienne

La Communauté de Communes met à disposition des habitants et usagers des services, deux sites internet :

▶ **www.ccac.fr** qui présente la collectivité, son fonctionnement et ses services. Il permet également certaines démarches en ligne.

▶ **www.aireauvert.fr** entièrement dédié aux services et actions liées à la Transition Ecologique dans l'Aire Cantilienne. Ce siter permet également aux usagers de réaliser les démarches pour le service d'élimination des déchets en ligne.

Ces deux sites ont été concus sur la même charte graphique pour plus de cohérence et d'identification graphique et sont également «responsive design», c'est à dire qu'ils sont aussi bien lisible sur un écran d'ordinateur, de tablette ou de téléphone mobile.

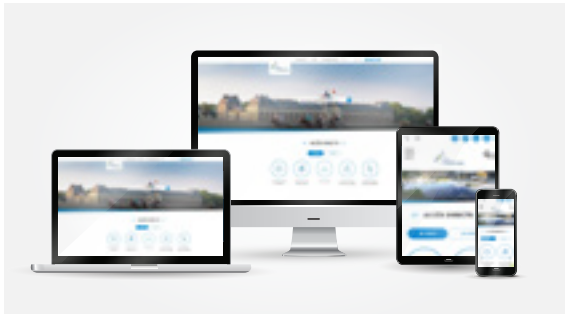

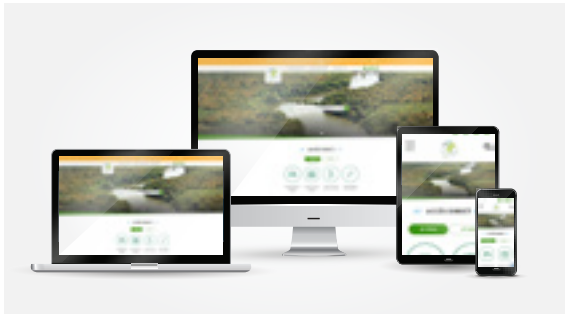

Les réseaux sociaux

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est présente sur 4 réseaux sociaux :

- **2888 j'aime, 3553 followers**
- **1078 followers**
- **28000 vues**
- **584 abonnés (depuis 2022)**

ACCUEIL D'ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN FORMATION COMMUNICATION

Dans le cadre de sa politique Ressources Humaines, la Commaunauté de Communes permet aux élèves à la recherche d'un stage d'être accueillis au sein de ses services.

Depuis 3 années, le service communication accueille des lycéens en formation bac professionnel Communication Pluri-Média du Lycée Amyot d'Inville de Senlis.

L'occasion pour eux de mettre en application les connaissances acquises au cours de leur formation.

ANIMATION TERRITORIALE

Festival de lecture LES MOTS EN L'AIRE

La Communauté de Communes soutien financièrement certaines manifestations d'intérêt intercommunal.
Les Mots en L' Aire, festival de lecture de la CCAC, en fait partie.
Depuis 2007 les bibliothèques des communes de la CCAC se coordonnent et organisent autour d'un thème défini diverses animations.

16ème édition des « Mots en l'Aire »

Depuis quelques années, les Mots en l'Aire s'inscrivent dans le calendrier culturel de notre territoire.
Cette 16ème édition a remporté une forte adhésion. Comme l'an passé, près de 2000 personnes ont assisté ou participé à 7 expositions, 34 spectacles, ateliers, moments d'échanges, une brocante de livres et une journée de jeux.
La renommée des Mots en l'Aire et la qualité des animations proposées a conduit au fait que 90% des activités proposées ont fait le plein compte tenu des jauges et parfois les bibliothécaires ont été dans l'obligation de refuser des spectateurs .
La participation à des évènements nationaux que sont la « Fête de la Science » et « Le Jour de la Nuit » a permis aux manifestations de réaliser des actions non seulement culturelles, mais aussi scientifiques et environnementales.
On observe que les habitants n'hésitent plus à se rendre dans d'autres communes que la leur. 40% de l'assistance a parcouru l'Aire cantilienne dont certains venant de l'extérieur de la communauté de communes.
À l'unanimité, les participants ont reconnu la qualité des animations et des ateliers qui leurs étaient offerts.
Les bibliothécaires ont souligné le soutien des élus des communes et de la communauté de communes qui leur donne un encouragement à poursuivre ce festival qui sait vraiment rassembler l'ensemble des communes de notre intercommunalité et qui permet réellement à toutes générations confondues (de quelques mois à de nombreuses années) d'apprécier, pour cette édition, toutes formes de « DÉCOUVERTES ».

Prix des Petites pousses

En octobre 2021, Les Mots en l'Aire ont créé le « Prix des Petites Pousses » (en complément du « Prix des Petites Graines » soutenu par le RPE intercommunal), à destination des plus de 4 ans pour promouvoir le lien du livre auprès des plus jeunes.

Ainsi, en 2022, les petits accompagnés de leur famille ont pu « apprivoiser » le monde de la lecture dès leur plus jeune âge, car comme dit le renard au Petit Prince : « Si tu m'apprivoises, ma vie sera comme ensoleillée… ».

LES P'TITES POUSSES
PRIX LITTÉRAIRE
des Mots en l'Aire
DÈS 4 ANS

ANNUAIRE

Administrations

▶ Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60
contact@ccac.fr
www.ccac.fr
f @Airecantilienne
c @airecantilienne

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00/ 13h30-17h00

▶ Mairie d'Apremont
35 rue Louis Wallon
60300 APREMONT
Tél: 03 44 25 35 14
accueil@mairieapremont.fr
www.mairie-apremont60.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi: 9h30 – 11h30
Mardi et Jeudi: 16h- 18h
Vendredi: 14h30 – 17h30
Samedi: 9h30 – 11h30

▶ Mairie d'Avilly-St-Léonard
Place de la Mairie
60300 AVILLY-SAINT-LEONARD
Tél: 03 44 53 24 02
mairie-avilly-st-leonard@wanadoo.fr
www.avilly-saint-leonard.com

Horaires d'ouverture :
lundi au samedi matin de 9h00 à 12h00.

▶ Mairie de Chantilly
11, avenue du Maréchal Joffre
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 42 00
maire@ville-chantilly.fr
www.ville-chantilly.fr
f @villedechantillyofficiel
c @villedechantilly

Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h

▶ Mairie de Coye-La-Forêt
Place de la Mairie
60580 COYE-LA-FORET
Tél: 03 44 58 45 45
mairie@coye.fr
www.coyelaforet.com
f @VilledeCoye-la-Forêt
c @villedecoyelaforet

Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi :
9h - 12h / 14h 30 – 17h30
Samedi: 8h– 12h

▶ Mairie de Gouvieux
48, rue de la Mairie
60270 GOUVIEUX
Tél: 03 44 67 13 13
accueil@gouvieux.fr
www.gouvieux.fr
f @mairie.de.gouvieux

Horaires d'ouverture :
Lundi à Jeudi :
8h30- 12h30 et 14h – 17h30
Vendredi: 8h30 -12h30 et 14h – 17h
Samedi: 8h30 – 12h30

▶ Mairie de Lamorlaye
24, rue du Général Leclerc
60260 LAMORLAYE
Tél: 03 44 21 64 00
accueil@ville-lamorlaye.fr
www.ville-lamorlaye.fr
f @VilledeLamorlaye
c @villedelamorlaye

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 – 19h
Samedi : 9h - 12h

▶ Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
Tél: 03 44 54 60 29
mairie@la-chapelle-en-serval.fr
f @lachapelleenserval

Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi :
10h -12h / 15h -18h
Samedi : 10h - 12h

▶ Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 MORTEFONTAINE
Tél: 03 44 54 31 56
mairiemortefontaine60128@wanadoo.fr
www.mortefontaine60.fr
f @Commune De Mortefontaine Oise

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h – 12h30
Mardi : 16h – 19h
Mercredi : 14h – 16h
Jeudi : 9h 12h30
Vendredi : 16h – 19h

▶ Mairie d'Orry-la-ville
4, place de l'abbé clin
60560 ORRY-LA-VILLE
Tél: 03 44 58 91 16
mairie.orry-la-ville@wanadoo.fr
www.ville-orrylaville.fr
f @Orry.la.Ville
c @commune.orry.la.ville

Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h30 - 17h30
Mardi à Vendredi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h

▶ Mairie de Plailly
15 bis rue de Paris
60128 PLAILLY
Tél : 03 44 54 30 21
mairie@plailly.fr
www.plaillyvillage.com
f @plailly
c @plaillyvillage_officiel

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h30- 12h et 15h – 18h
Mercredi: 8h30 – 12h
Samedi: 9h – 12h

▶ Mairie de Vineuil-St-Firmin
1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Tél: 03 44 57 06 05
mairie@vineuilsaintfirmin.fr
www.vineuilsaintfirmin.fr
f @MairiedeVineuilSaintFirmin

Horaires d'ouverture :
lundi-vendredi de 8h30 à 12h00 Mardi-jeudi de 14h00 à 16h00
Mercredi de 8h30 à 11h30
Le 1er Samedi du mois: 10h- 12h

ANNUAIRE

Services

Piscine intercommunale AQUALIS
1, allée de la piscine
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 58 49 00
https://piscine-aqualis.horanet.com/
f @PiscineAqualis
c @piscineaqualis

La maison du Relais Petite Enfance
Place Numbrecht
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 60 93 38
www.ccac.fr, rubrique maison du RAM
maisonduram@ccac.fr

Micro-crèche Les Petits Gaulois
19 rue Georges Bouchard
60 128 PLAILLY
Tél: 03 44 54 40 11
petite-enfance@ccac.fr

Crèche de la Gare de Chantilly-Gouvieux
7 rue Victor Hugo Bâtiment B
60 500 CHANTILLY
Tél: 03 44 58 21 35
petite-enfance@ccac.fr

Déchetteries
Eco-station de Lamorlaye
Route de la Seigneurie

Déchetterie de Plailly
Zone du pré de la Dame Jeanne
www.smdoise.fr

Horaires d'ouverture :
Du Mardi au Samedi
De 9h à 12h et de 14h - 18h.
Dimanche de 9h - 12h.

Office de Tourisme Chantilly-Senlis
73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 67 37 37

Horaires d'ouvertures :
Ouvert tous les jours sauf le mardi :
- de novembre à mars : de 10h30 à 17h
- de mars à novembre : de 10h à 18h

Aire Cantilienne
communauté de communes

73, rue du Connétable
60500CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60
www.ccac.fr ■ contact@ccac.fr

Retrouvez toutes l'actualité de l'Aire Cantilienne sur les réseaux sociaux